



# STAGIAIRES ET OFFRE DE FORMATION DES CISP

## ANALYSE STATISTIQUE 2019



# Table des matières

<b>Introduction</b> .....	3
<b>1. Heures de formation et stagiaires en CISP : données générales</b> .....	4
<b>1.1. Types de CISP et catégories de filières de formation</b> .....	4
<b>1.2. Heures de formation et stagiaires par type de CISP (DéFI/ EFT)</b> .....	5
Nombre de stagiaires .....	5
Nombre d'heures .....	6
Durée moyenne de formation .....	7
<b>1.3. Heures de formation et stagiaires par catégorie de filières</b> .....	8
<b>1.4. Heures de formation et stagiaires par famille de filières</b> .....	10
<b>1.5. Heures et stagiaires par bassin EFE</b> .....	11
<b>2. Profil des stagiaires en formation</b> .....	14
<b>2.1. Âge des stagiaires</b> .....	14
<b>2.2. Genre des stagiaires</b> .....	17
<b>2.3. Niveau de diplôme des stagiaires</b> .....	19
<b>2.4. Statut des stagiaires à l'entrée en formation</b> .....	21
<b>2.5. Nationalité des stagiaires</b> .....	22
<b>2.6. Adressage des stagiaires</b> .....	25
<b>2.7. Stages pendant la formation</b> .....	28
<b>3. Parcours des stagiaires</b> .....	30
<b>3.1. Situation du parcours de formation des stagiaires au 31 décembre 2019</b> .....	30
<b>3.2. Suites de parcours des stagiaires ayant achevé leur formation</b> .....	32
<b>3.3. Motifs de sortie des stagiaires ayant arrêté leur formation</b> .....	34
<b>3.4. Suites de parcours et motifs de sortie par type de CISP (DéFI/ EFT)</b> .....	36
<b>3.5. Suites de parcours et motifs de sortie de formation par catégorie d'âge des stagiaires</b> .....	39
<b>Lexique</b> .....	40

# Introduction

Menée depuis 2008, l'analyse statistique portant sur les stagiaires et l'offre de formation des Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) s'inscrit dans les missions confiées par le Gouvernement wallon à l'Interfédération des CISP. L'objectif est de dresser le bilan des formations dispensées au cours de l'année écoulée, ici 2019, et d'analyser certaines caractéristiques relatives aux bénéficiaires de l'offre de formation des CISP selon différents indicateurs statistiques. Cette analyse a aussi pour ambition de mettre en perspective les données de l'année 2019 avec celles des années antérieures quand cela est possible.

La première section de ce rapport analytique apporte un regard rétrospectif sur le volume des heures de formation dispensées au sein du secteur ainsi que sur le nombre de stagiaires dans les différents types de CISP, selon les catégories et les familles de filières de formation ainsi que dans les différents bassins Enseignement qualifiant-Formation-Emploi (bassins EFE) de la Région wallonne. Dans la deuxième section, nous nous intéressons aux caractéristiques et aux spécificités du public en formation (âge, genre, niveau de diplôme, statut, adressage, stages effectués). La troisième section du rapport est consacrée à l'étude des types et des motifs de sortie de formation des stagiaires. Enfin, un lexique reprenant le vocabulaire spécifique du secteur se trouve en fin de rapport.

Les analyses de ce rapport sont basées sur les données administratives des rapports d'activités<sup>1</sup> transmis annuellement par chacun des 153 CISP au département de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Service Public de Wallonie (SPW EER<sup>2</sup>) qui en fait une compilation et la transmet à l'Interfédération des CISP. Les données dont nous disposons sont donc les données déclaratives des centres et couvrent ainsi la totalité des CISP et de leurs activités de formations agréées.

---

<sup>1</sup> Plus précisément, il s'agit des annexes 3 et 5 des rapports d'activités CISP.

<sup>2</sup> SPW Économie, Emploi, Recherche.

# 1. Heures de formation et stagiaires en CISP : données générales

## 1.1. Types de CISP et catégories de filières de formation

On dénombre **153** Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) en Région wallonne en 2019 (soit 3 de moins qu'en 2018)<sup>3</sup>. Il y a deux cadres méthodologiques d'application dans les CISP : l' « Entreprise de formation par le travail » (EFT) et la « Démarche de formation et d'insertion » (DéFI).

Parmi les 153 CISP, un peu plus de la moitié sont des DéFI (79 CISP), 59 suivent la méthodologie EFT et 15 centres ont à la fois des filières DéFI et EFT.

Tableau 1. Répartition des types de CISP en 2019

CISP	153	100%
DéFI	79	51,6%
EFT	59	38,6%
DéFI et EFT	15	9,8%
ASBL	142	93%
CPAS	11	7%

Les CISP ont organisé 398 filières de formation en 2019<sup>4</sup>. La majorité des filières sont des formations professionnalisantes (61,8%) suivies des formations de base (21,1%) et enfin des filières d'orientation professionnelle (17,1%)<sup>5</sup>.

Tableau 2. Répartition des filières CISP en 2019

Filières CISP	398	100%
Filières DéFI	238	59,8%
Filières EFT	160	40,2%
Orientation professionnelle	68	17,1%
Formation de base	84	21,1%
Formation professionnalisante	246	61,8%

<sup>3</sup> Par rapport à 2018, les CISP J'arrive (DéFI) et Start (DéFI et EFT) n'existent plus. Ils proposaient au total 6 filières de formation DéFI et une filière EFT et avaient accueilli 109 stagiaires en 2018. Les CISP Structure (DéFI) et Creaform-SAFSB (DéFI) ont fusionnés en 2019.

<sup>4</sup> 398 filières ont été organisées en 2019 contre 403 en 2018 et 409 en 2017. Trois CISP n'existent plus depuis 2017 (- 10 filières). Focades et CADRECI n'ont pas organisé une de leur filière (- 2 filières). Le CISP Echafaudage organise depuis 2019 une filière supplémentaire (+ 1 filière).

<sup>5</sup> Voir Lexique en fin de rapport.

Tableau 3. Répartition des CISP et des filières par bassin EFE en 2019

	Nombre de CISP	Nombre de filières
Brabant wallon	15	42
Namur	27	56
Hainaut Centre	25	74
Hainaut Sud	22	51
Wallonie Picarde	9	22
Liège	35	86
Huy-Waremme	8	22
Verviers	8	19
Luxembourg	14	32
<b>Total</b>	<b>163<sup>6</sup></b>	<b>404<sup>7</sup></b>

## 1.2. Heures de formation et stagiaires par type de CISP (DéFI/EFT)

### Nombre de stagiaires

En 2019, **15.323 stagiaires** étaient sous contrat de formation dans un CISP<sup>8</sup>.

Tableau 4. Répartition des stagiaires selon le type de CISP entre 2010 et 2019

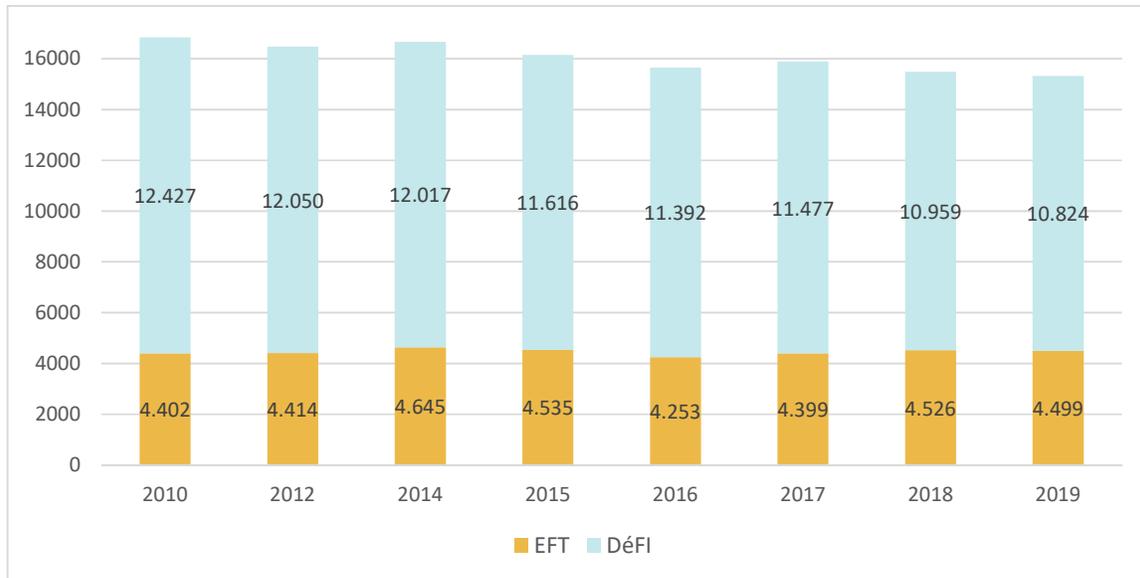
	2010	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019
EFT	26,2 % (4.402)	26,8 % (4.414)	27,9 % (4.645)	28,1 % (4.535)	27,2%, (4.253)	27,7% (4.399)	29,2% (4.526)	29,4% (4.499)
DéFI	73,8 % (12.427)	73,2 % (12.050)	72,1 % (12.017)	71,9 % (11.616)	72,8% (11.392)	72,3% (11.477)	70,8% (10.959)	70,6% (10.824)
Total	16.829	16.464	16.662	16.151	15.645	15.876	15.485	15.323

<sup>6</sup> Certains CISP sont présents sur plusieurs bassins.

<sup>7</sup> Le nombre de filières est plus élevé que le nombre total de filières (404 contre 398), car certaines filières sont organisées par un même CISP sur plusieurs bassins.

<sup>8</sup> 15.323 correspond au nombre de contrats de formation en cours en 2019. Ce qui veut dire que si un même stagiaire suit plusieurs filières de formation différentes en 2019, il sera comptabilisé deux fois. Le nombre de stagiaire est ainsi potentiellement légèrement surévalué. Par ailleurs, si on ne comptabilise pas les stagiaires sous contrat de formation en 2019 pour lesquels le centre n'a déclaré aucune heure de formation réalisée en 2019 (116 stagiaires), on compte 15.207 stagiaires.

Figure 1. Répartition du nombre de stagiaires par type de CISP (EFT et DéFI) de 2010 à 2019



On constate sur le graphique ci-dessus (Figure 1) une légère tendance à la baisse du nombre de stagiaires total au fil des années. Il y a en effet une diminution de près de 9% de stagiaires entre 2010 et 2019. Cette diminution totale est due à une diminution du nombre de stagiaires dans les filières DéFI (-13% entre 2010 et 2019) tandis que le nombre de stagiaires en EFT est en légère augmentation (+2% entre 2010 et 2019) bien qu'il y ait eu une très légère diminution entre 2018 et 2019. Ces diminutions du nombre de stagiaires pourraient toutefois en partie s'expliquer par la diminution du nombre de CISP lorsque les heures agréées des centres qui ont arrêté leurs activités ne sont pas transférées à un autre centre. On constate d'ailleurs qu'entre 2018 et 2019, il y a une diminution de 162 stagiaires, ce qui représente une diminution de 1% du nombre de stagiaires, et que les deux CISP qui ont mis fin à leurs activités en 2019 avaient accueilli 109 stagiaires en 2018.

## Nombre d'heures

Au cours de l'année 2019, le nombre d'heures de formation agréées était de 5.481.809 heures et le nombre d'heures de formation réalisées<sup>9</sup> s'élevait à **5.911.250 heures**, ce qui représente un taux de réalisation de 108% des heures agréées. Par rapport à 2018, il y a une diminution du nombre d'heures réalisées de 3% (-2,6% d'heures prestées et -6% d'heures assimilées).

Tableau 5. Répartition des heures selon le type de CISP en 2019

	Heures prestées		Heures assimilées		Heures réalisées (prestées+ assimilées)		% heures assimilées p/p heures réalisées
DéFI	3.087.819	59%	394.636	58%	3.482.455	59%	11,3%
EFT	2.143.733	41%	285.062	42%	2.428.795	41%	11,7%
Total CISP	5.231.552	100%	679.698	100%	5.911.250	100%	11,5%

<sup>9</sup> Les heures réalisées comprennent les heures prestées (celles dispensées par le CISP, celles dispensées gratuitement par un organisme conventionné, celles dispensées de manière payante par un organisme conventionné et celles de stage en entreprise extérieure) ainsi que les heures assimilées.

Le nombre d'heures assimilées<sup>10</sup> représente 11,5% du nombre d'heures réalisées (prestées et assimilées) en 2019 (cf. tableau 5).

Tableau 6. Répartition des heures réalisées et du pourcentage d'heures assimilées selon le type de CISP entre 2017 et 2019

	Heures réalisées 2017		% heures assimilées 2017	Heures réalisées 2018		% heures assimilées 2018	Heures réalisées 2019		% heures assimilées 2019
	DéFI	3.683.591	59,6%	10,7%	3.594.157	59%	11,4%	3.482.455	59%
EFT	2.492.905	40,4%	11,9%	2.500.199	41%	12,6%	2.428.795	41%	11,7%
Total CISP	6.176.496	100%	11,2%	6.094.356	100%	12%	5.911.250	100%	11,5%

On constate dans le tableau 6 que les pourcentages d'heures assimilées ont diminué entre 2018 et 2019, tout particulièrement en EFT où ce pourcentage passe de 12,6% en 2018 à 11,7% en 2019<sup>11</sup>.

Entre 2017 et 2019, tant les heures prestées que les heures réalisées sont en diminution, et ce aussi bien pour les formations DéFI que pour les formations EFT<sup>12</sup>. Pour les formations DéFI, la diminution du nombre d'heures réalisées entre 2018 et 2019 (-3,1%) est largement imputable à la diminution du nombre d'heures prestées (-3%). Tandis que pour les EFT, la diminution du nombre d'heures réalisées entre 2018 et 2019 (-2,8%) s'explique par une diminution de 1,9% des heures prestées et d'une très nette diminution du nombre d'heures assimilées.

### Durée moyenne de formation

La durée moyenne de formation par stagiaire est de 386 heures réalisées (ce qui correspond à environ 48 journées de 8h de formation).

Tableau 7. Moyenne des heures par stagiaire selon le type de CISP en 2019

	Durée moyenne de formation par stagiaire
EFT	540 h
DéFI	322 h
<b>Total CISP</b>	<b>386 h</b>

Par rapport à 2018, le nombre moyen d'heures réalisées par stagiaire a légèrement diminué tant dans les formations DéFI que dans les formations EFT (il passe de 393

<sup>10</sup> Selon l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle : on entend par « heures assimilées », les heures de formation que le stagiaire aurait dû effectivement suivre selon son programme, mais qu'il n'a pas suivies pour différents motifs comme par exemple la maladie, l'accident de travail, la maladie d'un enfant, la grève ou l'intempérie, l'accomplissement d'obligations auprès de l'ONEm, etc. (liste exhaustive reprise dans l'arrêté).

<sup>11</sup> Il faut noter que les heures assimilées renseignées par les centres dans le rapport d'activités ne reflètent pas toujours la réalité du nombre d'heures effectivement assimilées qui peut être supérieur au nombre d'heures renseignées. En effet, les centres qui atteignent déjà le nombre d'heures agréées uniquement avec les heures prestées n'indiquent pas systématiquement leurs heures assimilées et ceux qui en ont besoin pour garantir leur subventionnement peuvent n'indiquer que les heures nécessaires pour atteindre le taux de 90% d'heures réalisées.

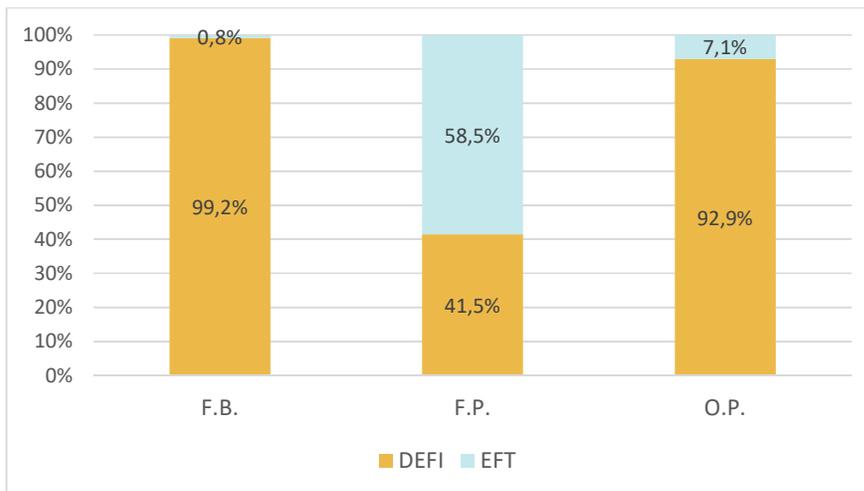
<sup>12</sup> Entre 2018 et 2019, il y a une différence de 183.106 heures réalisées. En 2018, les deux CISP qui ont mis fin à leurs activités réalisaient 29.905 heures au total.

heures en 2018 à 386 heures en moyenne en 2019) et cela s'explique en partie par une diminution des heures assimilées (surtout en EFT).

### 1.3. Heures de formation et stagiaires par catégorie de filières

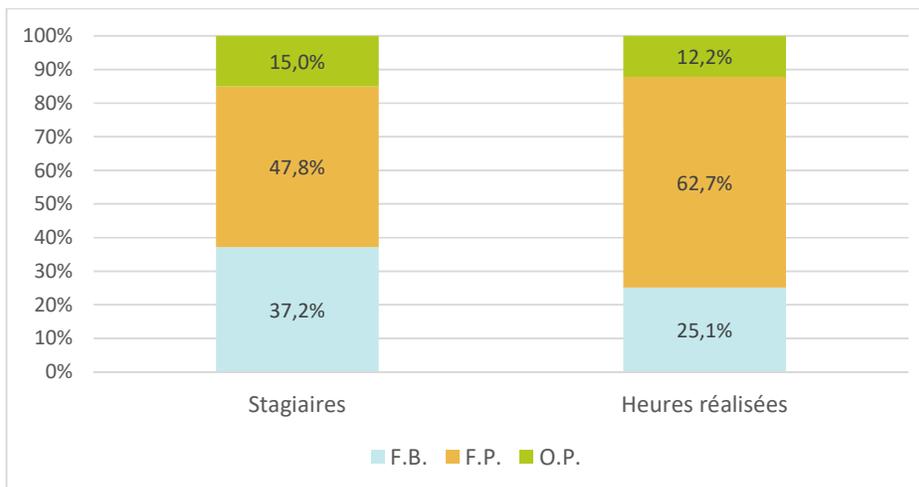
Les filières de formation des CISP visent un ou plusieurs objectifs parmi les trois objectifs que sont la formation de base (F.B.), la formation professionnalisante (F.P.) et l'orientation professionnelle (O.P.)<sup>13</sup>. Dans la figure 2 ci-dessous, les heures de formation et les stagiaires sont répartis par catégorie de filières en se basant sur l'objectif prioritaire de chaque formation qui est renseigné dans la demande d'agrément.

Figure 2. Répartition en pourcentage de stagiaires par type de CISP pour les trois catégories de filières en 2019



La figure 2 ci-dessus nous montre que les filières en orientation professionnelle et les formations de base sont principalement des filières DéFI alors que les EFT organisent principalement des formations professionnalisantes.

Figure 3. Ventilation en pourcentage des heures réalisées et des stagiaires par catégorie de filières en 2019



<sup>13</sup> Voir Lexique en fin de rapport.

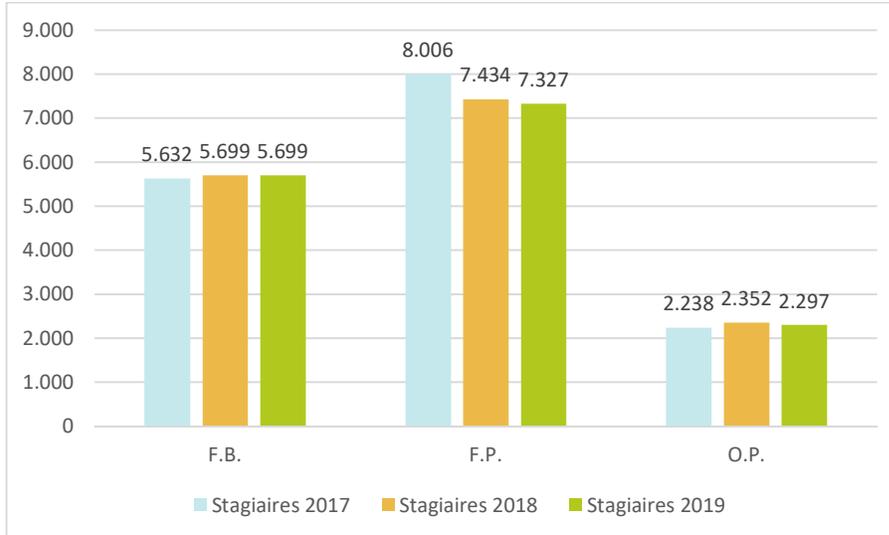
Les formations professionnalisantes (F.P.) captent 47,8% des stagiaires alors qu'elles représentent 62,7% des heures réalisées dans les CISP. Le rapport est inversé pour les formations de base (F.B.) et l'orientation professionnelle (O.P.) : ces filières ont un ratio stagiaires / heures de formation réalisées à l'avantage des premiers. Cette situation s'explique par le fait que la durée moyenne des formations professionnalisantes est plus longue que celle des autres filières (506 heures réalisées en moyenne en F.P. contre 314 heures en moyenne en O.P. et 260 heures en moyenne en F.B.).

Tableau 8. Stagiaires, heures réalisées et heures assimilées selon la catégorie de filières en 2019

	Stagiaires 2019		Heures réalisées 2019		Heures assimilées 2019	% heures assimilées
F.B.	5.699	37,2%	1.483.268	25,1%	178.237	12%
F.P.	7.327	47,8%	3.706.977	62,7%	410.505	11,1%
O.P.	2.297	15%	721.005	12,2%	90.956	12,6%
<b>Total</b>	<b>15.323</b>	<b>100%</b>	<b>5.911.250</b>	<b>100%</b>	<b>679.698</b>	<b>11,5%</b>

On constate dans le tableau 8 ci-dessus que c'est en orientation professionnelle (O.P.) que le pourcentage d'heures assimilées par rapport aux heures réalisées est le plus important (12,6%), suivi des formations de base (F.B.) avec 12% d'heures assimilées et enfin les formations professionnalisantes (F.P.) avec seulement 11,1% d'heures assimilées<sup>14</sup>.

Figure 4. Evolution du nombre de stagiaires par catégorie de filières de 2017 à 2019

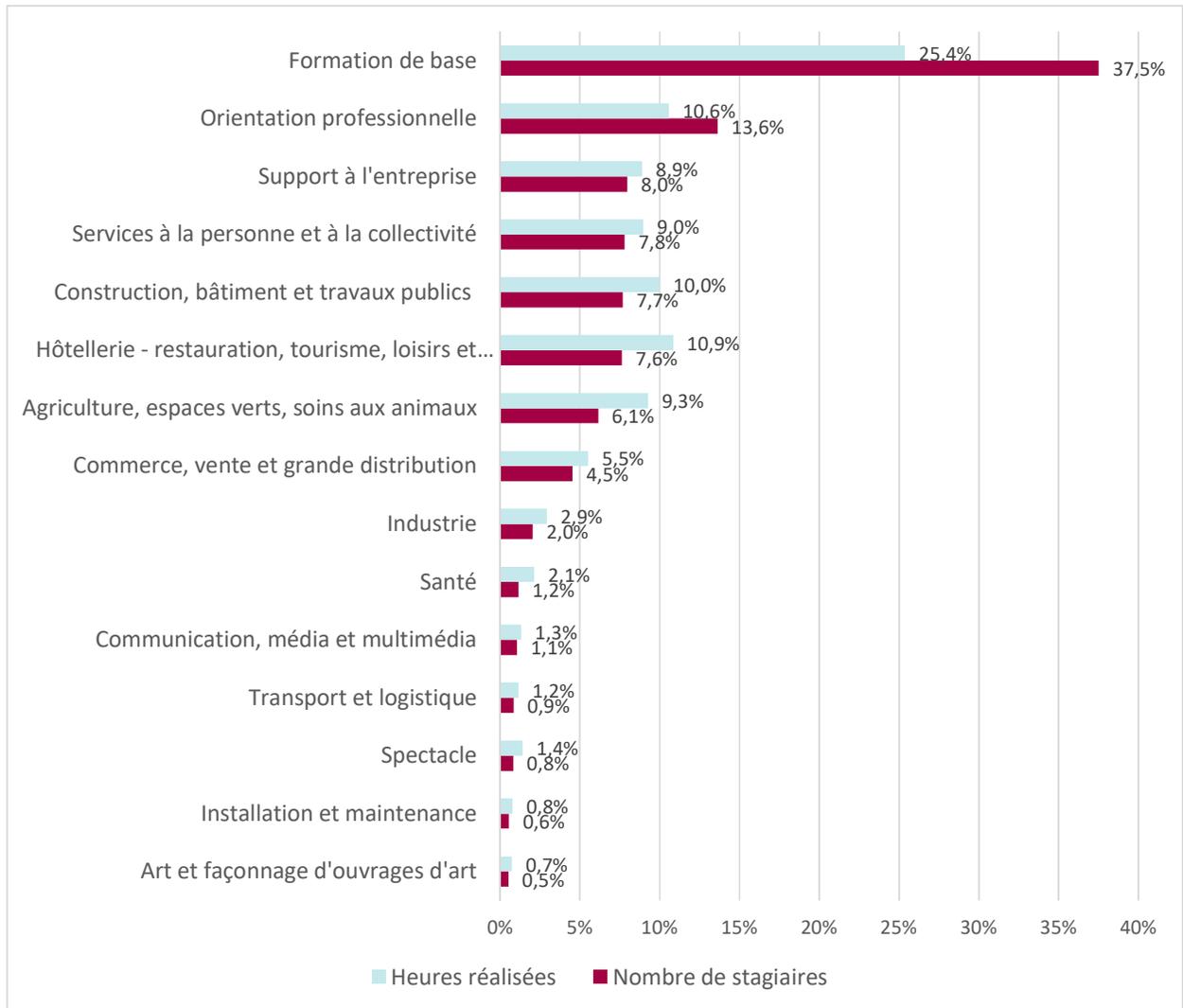


La diminution globale du nombre de stagiaires entre 2018 et 2019 se décline par une diminution du nombre de stagiaires inscrits en formation professionnalisante (F.P.), bien que moins marquée qu'entre 2017 et 2018, et d'une légère diminution du nombre de stagiaires en orientation professionnelle (O.P.). Le nombre de stagiaires en formation de base (F.B.) reste stable entre 2018 et 2019 (cf. figure 4).

<sup>14</sup> En 2018, c'était en formation de base (F.B.) qu'il y avait les plus hauts taux d'heures assimilées.

## 1.4. Heures de formation et stagiaires par famille de filières

Figure 5. Répartition des heures réalisées et du nombre de stagiaires par famille de filières en 2019<sup>15</sup>



<sup>15</sup> Les formations professionnalisantes organisées par les CISP ont été regroupées au sein de 13 familles de filières métiers issues de la nomenclature ROME (cf. <https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-@/article.jspz?id=60702>). Les filières de formation de base et les filières d'orientation professionnelle ont été ajoutées à ces 13 familles de filières métiers. 3 filières ayant comme objectif prioritaire la formation professionnalisante ont été classées dans la famille de filière « formation de base » et viennent ainsi s'ajouter aux formations ayant comme objectif prioritaire la formation de base. En outre, 8 formations dont l'objectif prioritaire est la formation de base ont été classées dans une des 13 familles de filières métiers. 3 filières ayant comme objectif prioritaire la formation professionnalisante ont été classées dans la famille de filière « orientation professionnelle » et viennent ainsi s'ajouter aux formations ayant comme objectif prioritaire l'orientation professionnelle. En outre, 9 formations dont l'objectif prioritaire est l'orientation professionnelle ont été classées dans une des 13 familles de filières métiers.

Les filières « support à l'entreprise » peuvent mener par exemple à des métiers comme employé administratif, employé d'accueil, opérateur call-center, etc.

Les filières « services à la personne et à la collectivité » peuvent mener par exemple à des métiers comme aide-ménager, aide familial, trieur de déchet, agent en environnement, employé en blanchisserie, etc.

Les filières de formation en « bâtiment et construction » peuvent mener par exemple à des métiers comme peintre, maçon, plafonneur, manœuvre, etc.

Les filières « hôtellerie-restauration, tourisme et animation » peuvent mener par exemple à des métiers comme commis de salle, commis de cuisine, animateur de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents, etc.

Les filières « installation et maintenance » peuvent mener par exemple à des métiers comme électricien ou technicien informatique.

Par rapport à 2018, parmi les familles de filières professionnalisantes, ce sont les filières construction et bâtiment (-9% de stagiaires), support à l'entreprise (-7% de stagiaires) et agriculture et espaces verts (-3% de stagiaires) qui enregistrent les baisses du nombre de stagiaires les plus importantes<sup>16</sup>. Il y a également une diminution du nombre de stagiaires dans les filières communication (-15% de stagiaires) et spectacle (-7%) mais ces diminutions pourraient être dues à la cessation d'activités des deux CISP en 2019.

A contrario, on constate une augmentation du nombre de stagiaires entre 2018 et 2019 dans les filières installation et maintenance (+135% de stagiaires<sup>17</sup>), transport et logistique (+32% de stagiaires), santé (+11% de stagiaires), Horeca (+5% de stagiaires) et commerce et vente (+2% de stagiaires).

## 1.5. Heures et stagiaires par bassin EFE

Figure 6. Distribution du pourcentage de stagiaires par bassin EFE en 2019



La distribution du pourcentage de stagiaires par bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi (bassin EFE)<sup>18</sup> reste stable dans l'ensemble au fil des années<sup>19</sup>. Toutefois, entre 2018 et 2019 on constate une légère augmentation de la proportion de stagiaires à Liège (+0,6%) ainsi que des augmentations dans les bassins du Hainaut Centre (+0,5%) et de Namur (+0,6%). Tandis que les bassins de Wallonie picarde (-0,6%)<sup>20</sup>, du Brabant wallon (-0,5%) et du Luxembourg (-0,4%) enregistrent les baisses les plus importantes, bien que très légères, en termes de proportion de stagiaires entre 2018 et 2019.

<sup>16</sup> Le tableau complet de comparaison du nombre de stagiaires par famille de filières en 2018 et 2019 n'est pas repris dans cette analyse.

<sup>17</sup> Cette augmentation est à relativiser par rapport au nombre peu important de stagiaires dans cette famille de filière (87 en 2019) et au fait que le nombre de stagiaires avait fortement diminué entre 2017 et 2018 (75 en 2017 et 37 en 2018).

<sup>18</sup> La répartition géographique des heures et des stagiaires a été réalisée, de la même manière qu'en 2018, sur base du lieu de formation (et non pas du siège social du CISP). Toutefois, les formations de 2 CISP étaient réparties dans différents lieux sur le territoire de Liège-Huy-Waremme (LEE et Work'Inn) ; dans ces cas, nous avons alors pris en compte le siège social qui était situé à Liège.

<sup>19</sup> Les données relatives à la distribution du pourcentage de stagiaires pour les années antérieures ne sont pas reprises intégralement dans cette analyse.

<sup>20</sup> La diminution du nombre de stagiaires dans le bassin de Wallonie Picarde peut s'expliquer en partie par la disparition d'un CISP en 2019 sur ce bassin qui comptait 61 stagiaires en 2018. Le deuxième CISP ayant mis fin à ses activités en 2019 se situait sur le bassin du Hainaut Sud.

Figure 7. Distribution du nombre de stagiaires par bassin EFE entre 2017 et 2019

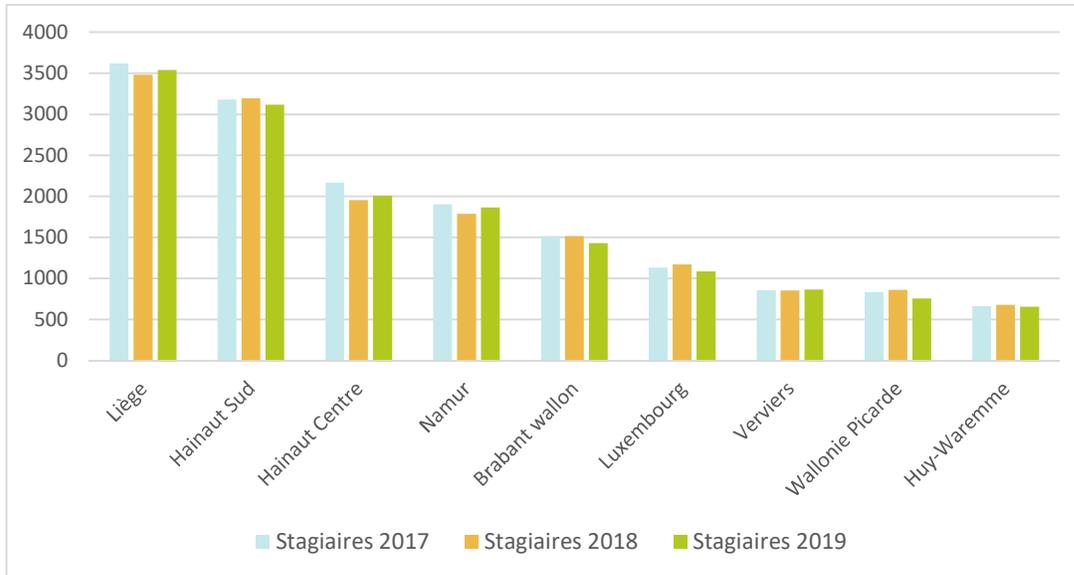


Tableau 9. Répartition du nombre de stagiaires par bassin EFE entre 2017 et 2019

	Nombre stagiaires 2017	Nombre stagiaires 2018	Nombre stagiaires 2019	Évolution entre 2018 et 2019	Evolution entre 2018 et 2019 en %
Liège	3.623	3.478	3.541	+63	+2%
Hainaut Sud	3.182	3.195	3.116	-79	-2%
Hainaut Centre	2.169	1.951	2.008	+57	+3%
Namur	1.902	1.790	1.866	+76	+4%
Brabant wallon	1.515	1.517	1.430	-87	-6%
Luxembourg	1.133	1.169	1.087	-82	-7%
Verviers	856	851	862	+11	+1%
Wallonie Picarde	834	858	756	-102	-12%
Huy-Waremme	662	676	657	-19	-3%
<b>Total</b>	<b>15.876</b>	<b>15.485</b>	<b>15.323</b>	<b>-162</b>	<b>-1%</b>

En termes de nombre de stagiaires sous contrat de formation, on constate que les bassins de Wallonie Picarde, du Luxembourg et du Brabant wallon sont les bassins qui enregistrent les baisses les plus importantes entre 2018 et 2019<sup>21</sup>. Les bassins de Namur, du Hainaut Centre, de Liège et de Verviers voient par contre leur nombre de stagiaires augmenter entre 2018 et 2019 (cf. tableau 9 et figure 7).

<sup>21</sup> Cf. note de bas de page 20 ci-dessus.

Figure 8. Distribution des heures réalisées par bassin EFE entre 2017 et 2019

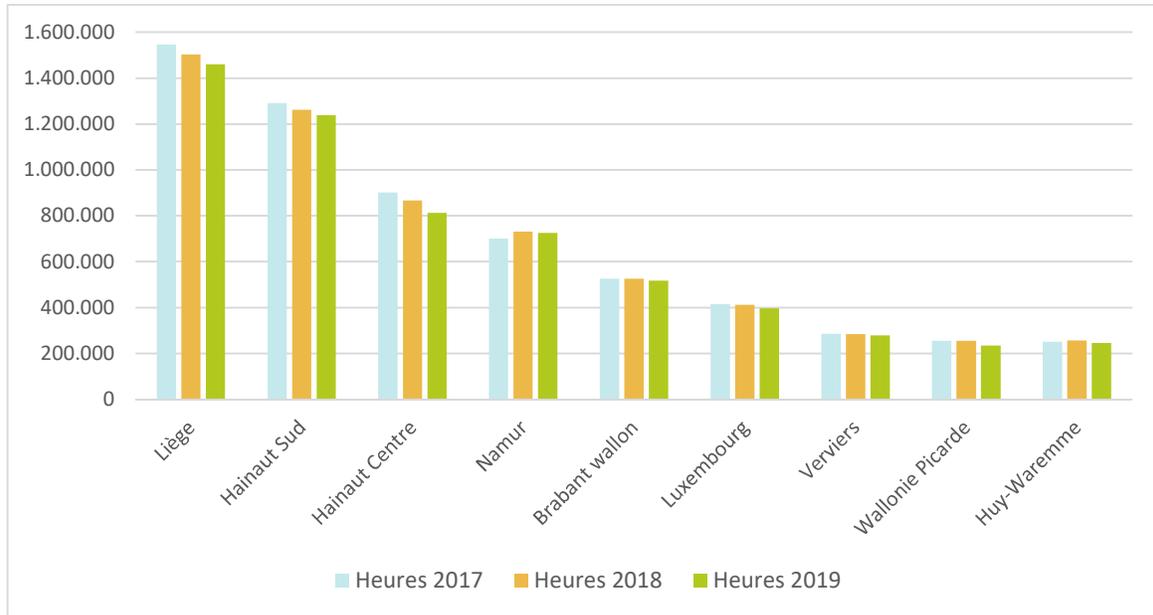


Tableau 10. Répartition des heures par bassin EFE entre 2017 et 2019

	Heures réalisées 2017	Heures réalisées 2018	Heures réalisées 2019	Évolution entre 2018 et 2019	Evolution entre 2018 et 2019 en %	% heures assimilées 2019
Liège	1.547.069	1.503.187	1.461.350	-41.837	-2,8%	10,1%
Hainaut Sud	1.291.434	1.260.729	1.237.268	-23.461	-1,9%	12,0%
Hainaut Centre	901.511	866.083	812.749	-53.334	-6,2%	11,9%
Namur	701.437	731.183	725.674	-5.509	-0,8%	12,3%
Brabant wallon	526.939	526.369	517.780	-8.589	-1,6%	10,5%
Luxembourg	414.348	411.859	397.321	-14.538	-3,5%	14,2%
Verviers	286.957	283.699	278.317	-5.382	-1,9%	9,7%
Wallonie Picarde	254.955	255.219	234.674	-20.545	-8,0%	13,1%
Huy-Waremme	251.845	256.027	246.117	-9.910	-3,9%	11,6%
<b>Total</b>	<b>6.176.495</b>	<b>6.094.355</b>	<b>5.911.250</b>	<b>-183.105</b>	<b>-3,0%</b>	<b>11,5%</b>

Entre 2018 et 2019, alors que certains bassins voient leur nombre de stagiaires augmenter, le nombre d'heures de formation réalisées est en diminution dans l'ensemble des bassins EFE. Ce sont les bassins de Wallonie Picarde<sup>22</sup> et du Hainaut Centre qui enregistrent les baisses les plus significatives, tandis que le bassin de Namur enregistre la plus petite baisse du nombre d'heures réalisées (cf. tableau 10 et figure 8).

Le tableau 10 ci-dessus nous éclaire également sur les disparités qu'il existe au niveau des bassins en ce qui concerne le pourcentage d'heures assimilées déclarées par rapport au nombre d'heures réalisées. Les bassins de Luxembourg, de Wallonie picarde et de Namur sont ainsi ceux qui affichent les plus hauts taux d'heures assimilées.

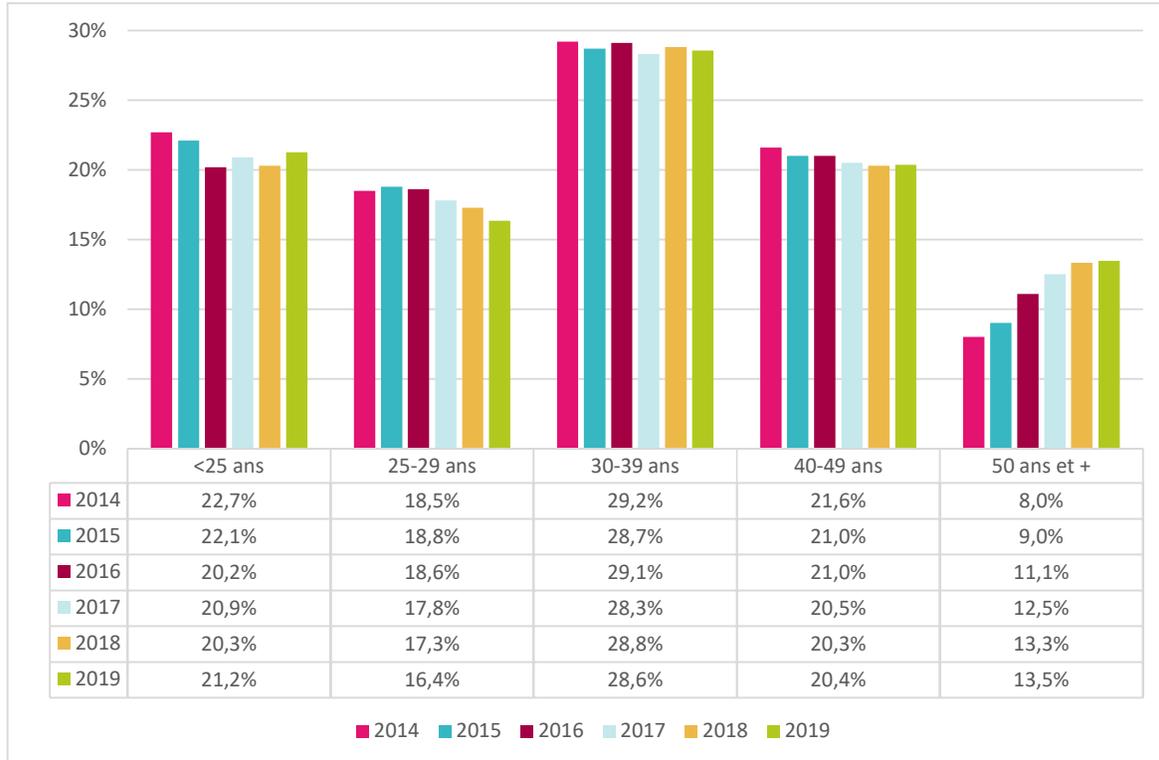
<sup>22</sup> La diminution du nombre d'heures réalisées dans le bassin de Wallonie Picarde peut s'expliquer en partie par la disparition d'un CISP en 2019 sur ce bassin. Le deuxième CISP ayant mis fin à ses activités en 2019 se situait sur le bassin du Hainaut Sud.

## 2. Profil des stagiaires en formation

### 2.1. Âge des stagiaires

L'âge moyen des stagiaires à l'entrée en formation a augmenté d'année en année jusqu'en 2017<sup>23</sup> où il atteignit 35 ans<sup>24</sup>. Cet âge moyen est resté stable en 2018 et est toujours de 35 ans en 2019.

Figure 9. Distribution du pourcentage de stagiaires selon la catégorie d'âge de 2014 à 2019



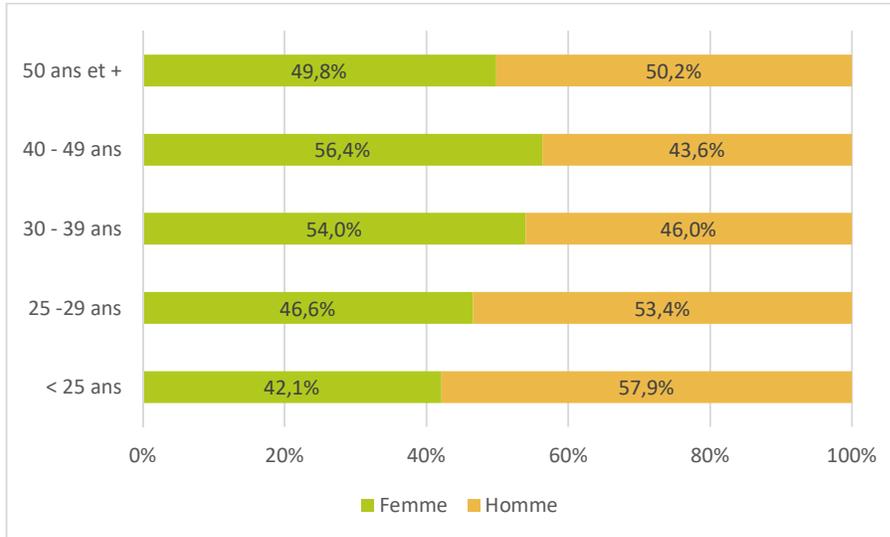
La figure 9 ci-dessus nous montre que, la catégorie d'âge la plus représentée parmi les stagiaires CISP est, comme pour les années précédentes, celle des 30-39 ans<sup>25</sup>. Le pourcentage de stagiaires âgés de 25 à 29 ans continue de diminuer tandis que le pourcentage de stagiaires âgés de moins de 25 ans réaugmente entre 2018 et 2019, de sorte que la proportion de stagiaires de moins de 30 ans reste la même entre 2018 et 2019 (37,6%). La catégorie des stagiaires de plus de 50 ans continue d'augmenter mais beaucoup moins fortement que les années précédentes. Contrairement aux autres années, on ne constate plus, entre 2018 et 2019, une augmentation de l'âge des stagiaires à l'entrée en formation.

<sup>23</sup> En 2015, l'âge moyen des stagiaires était de près de 34 ans, en 2016 il est passé à 34 ans ½ et en 2017 il atteignait 35 ans.

<sup>24</sup> Le rapport d'analyses statistiques 2016-2017 mentionne l'âge moyen de 36 ans pour 2017. Cette moyenne se base sur une formule d'âge à la date de réalisation du calcul. Si l'on considère l'âge à la date d'entrée en formation, la moyenne d'âge en 2017 est de 35 ans.

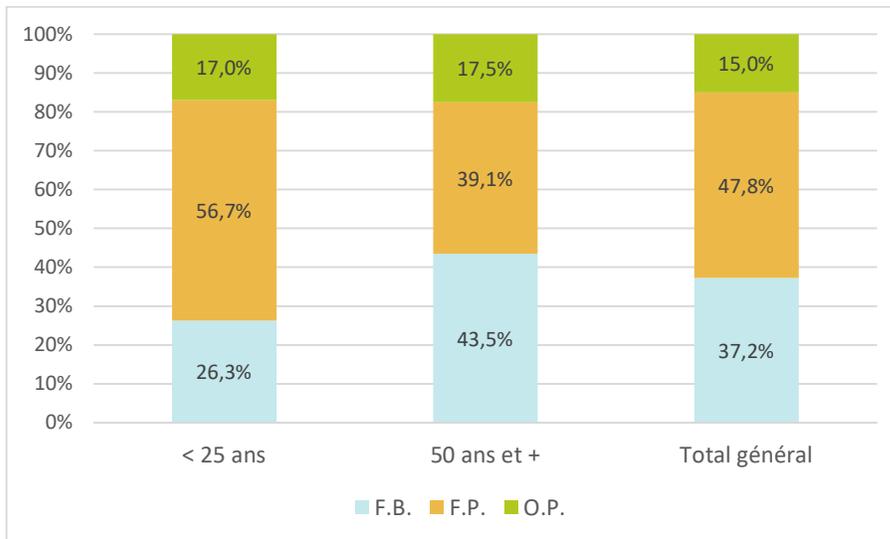
<sup>25</sup> A titre de comparaison, en 2016, les demandeurs d'emploi formés au Forem étaient globalement plus jeunes que les stagiaires formés en CISP (24,2% âgés de moins de 25 ans, 21,7% entre 25 et 29 ans, 26,4% entre 30 et 39 ans, 18,6% entre 40 et 49 ans et 9,5% de 50 ans et plus).

Figure 10. Répartition des stagiaires en pourcentage selon le genre pour chaque catégorie d'âge en 2019



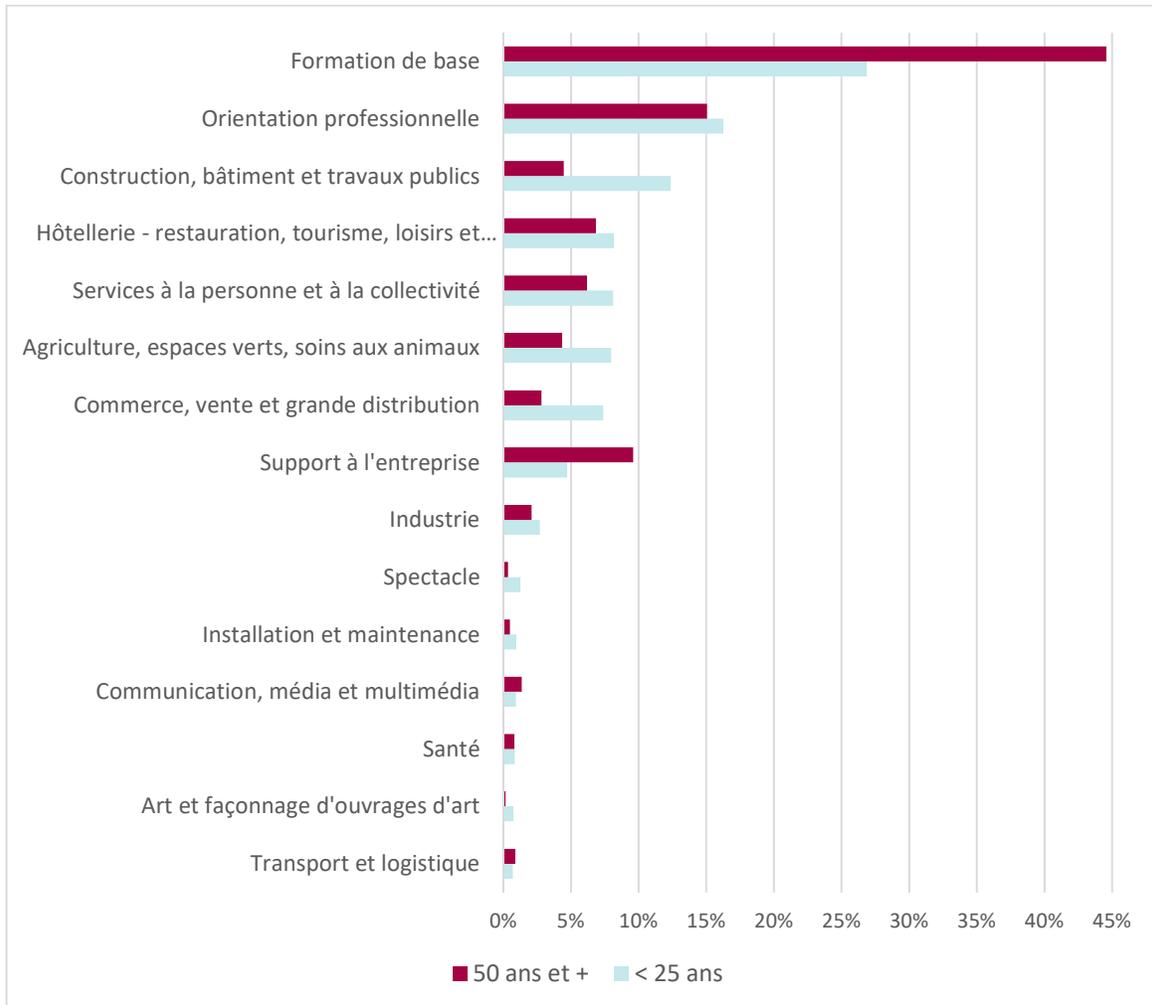
Comme le montre la figure 10 ci-dessus, il y a une plus grande proportion de femmes dans les catégories d'âge plus élevées (jusqu'à 50 ans) tandis qu'il y a davantage d'hommes parmi les stagiaires les plus jeunes. Il y a une quasi parité dans la catégorie des stagiaires de plus de 50 ans.

Figure 11. Répartition des stagiaires de moins de 25 ans et 50 ans et plus selon la catégorie de filières en 2019



Comme c'était déjà le cas les années précédentes, les jeunes stagiaires se trouvent principalement dans des filières de formations professionnalisantes (56,7% des moins de 25 ans) tandis que les stagiaires plus âgés suivent majoritairement des formations de base (43,5% des plus de 50 ans) (cf. figure 11). Les moins de 25 ans et les 50 ans et plus sont aussi proportionnellement plus nombreux en orientation professionnelle par rapport au taux tous stagiaires confondus.

Figure 12. Distribution en pourcentage des stagiaires de moins de 25 ans et de 50 ans et plus par famille de filières en 2019



La répartition des deux catégories d'âge varie également fortement selon les familles de filières (cf. figure 12).

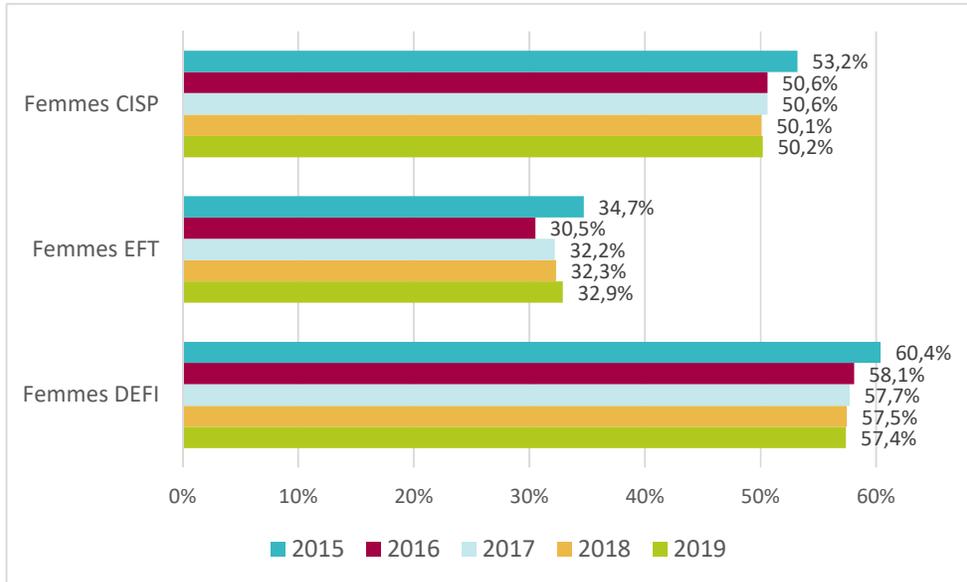
Comme pour l'année 2018, les familles de filières où les stagiaires de moins de 25 ans dominent le plus nettement par rapport à ceux de 50 ans et plus en 2019 sont les familles des filières « construction, bâtiment et travaux publics », « commerce, vente et grande distribution » et « agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux ».

Inversement, les formations de base et les filières de formation en support à l'entreprise présentent des pourcentages de stagiaires de 50 ans et plus supérieurs aux pourcentages de stagiaires de moins de 25 ans.

## 2.2. Genre des stagiaires

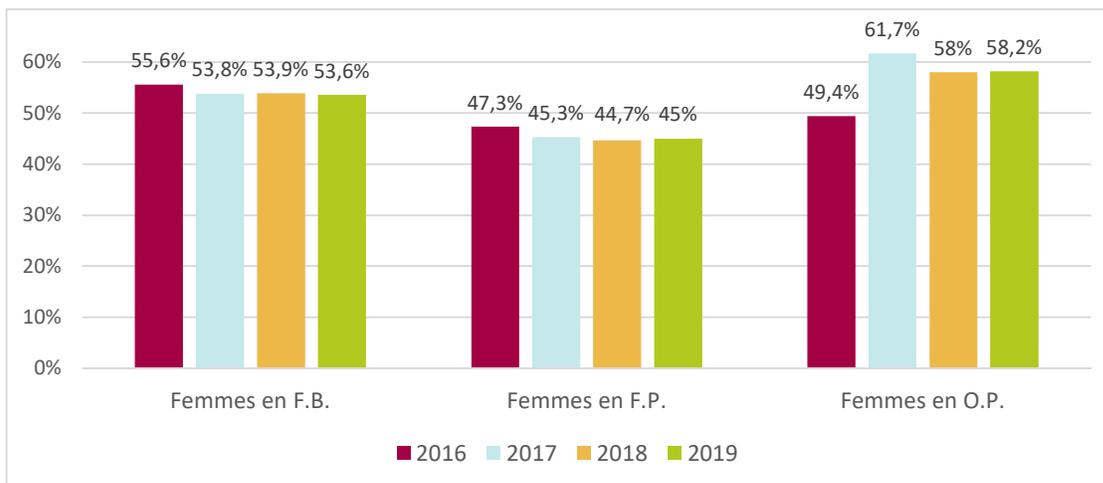
Pour l'ensemble du secteur, la parité hommes-femmes est à nouveau quasi atteinte en 2019 avec 50,2% de femmes pour 49,8% d'hommes<sup>26</sup>.

Figure 13. Evolution du pourcentage de stagiaires femmes en DéFI et en EFT entre 2015 et 2019



La distribution des stagiaires par genre, en 2019, confirme les tendances observées les années précédentes. En effet, si les femmes restent majoritaires dans le public des DéFI, la proportion d'hommes augmente au fil des années (passant de 37% en 2010 à 42,6% en 2019). Au niveau des EFT, ce rapport s'inverse avec une population composée d'une majorité d'hommes (67,1%) mais avec une légère augmentation de la proportion de femmes depuis 2016 (cf. figure 13).

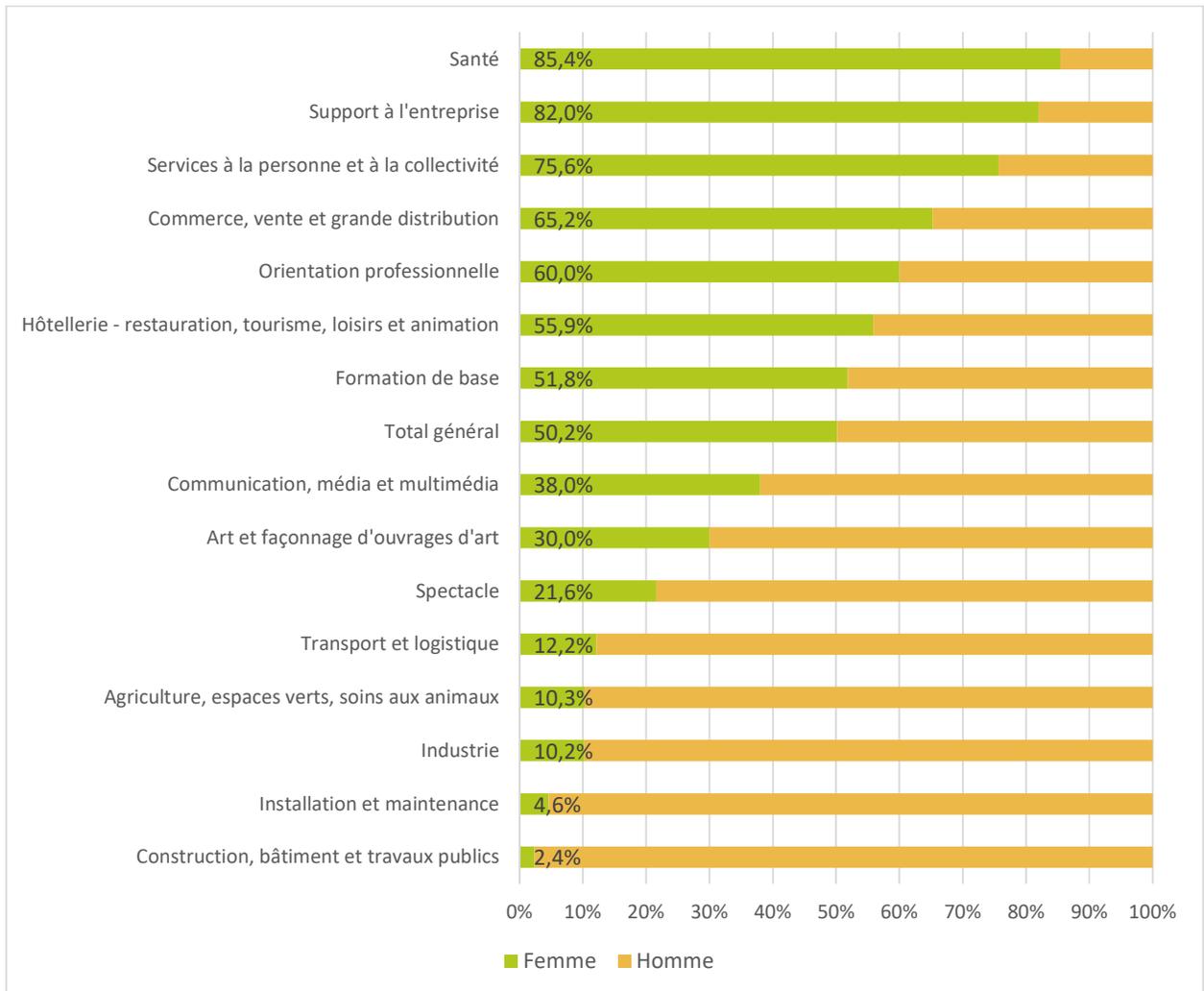
Figure 14. Evolution en pourcentage de stagiaires femmes par catégorie de filières entre 2016 et 2019



<sup>26</sup> A titre de comparaison, en 2016, 62,5% des demandeurs d'emploi formés au Forem étaient des hommes, les femmes étant ainsi sous-représentées dans les formations du Forem (37,5%) par rapport à la part qu'elles occupent dans le demande d'emploi (47,7% en 2016).

Le graphique ci-dessus (figure 14) permet de mettre en évidence qu'après une diminution du pourcentage de femmes dans les formations professionnalisantes (F.P.) entre 2016 et 2018, ce pourcentage repart légèrement à la hausse en 2019. En formation de base (F.B.), le pourcentage est par contre légèrement en baisse par rapport à 2018 et la proportion de femmes reste encore très élevée en orientation professionnelle (O.P.).

Figure 15. Répartition des stagiaires en pourcentage selon le genre par famille de filières en 2019

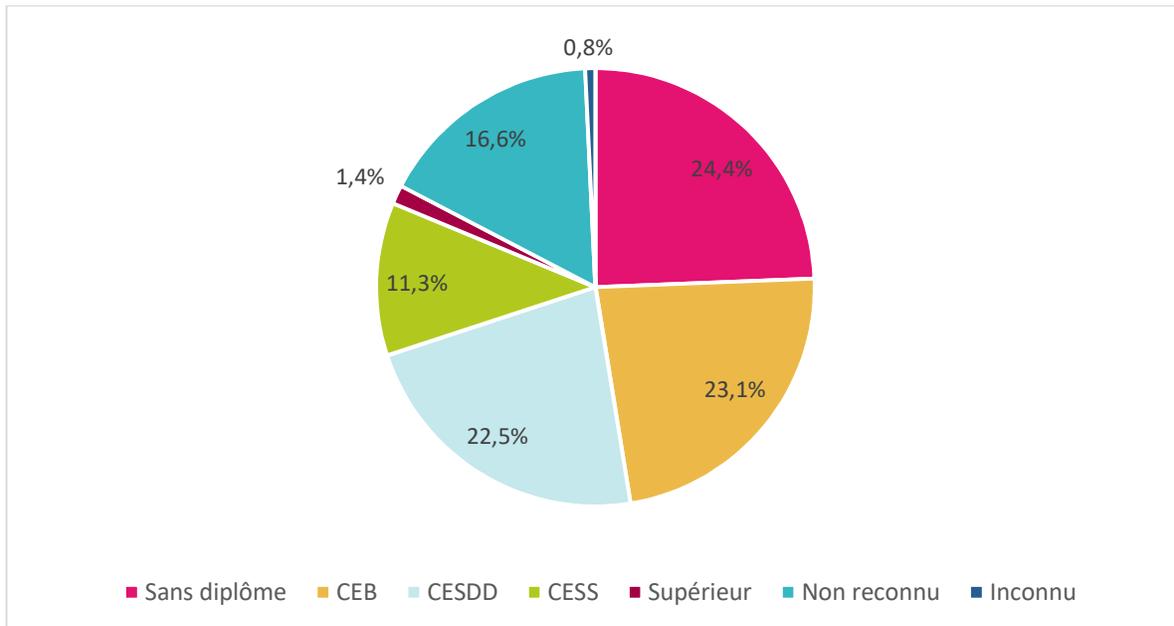


Par rapport à 2018, l'écart entre la proportion de stagiaires femmes et hommes se creuse davantage dans les familles de filières à majorité masculine « installation et maintenance » (-6,2% de femmes) et « construction et bâtiment » (-1,5% de femmes) et dans les filières à majorité féminine « support à l'entreprise » (+1,5% de femmes) et « services à la personne et à la collectivité » (+1,4% de femmes). Tandis que dans les filières « transport et logistique » et « santé », l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes diminue avec respectivement +4,2% de femmes en « transport et logistique » et -2,2% de femmes en « santé ».

## 2.3. Niveau de diplôme des stagiaires

Une des missions des CISP est de former un public éloigné de l'emploi notamment pour des raisons de diplôme. Un des critères principaux d'éligibilité des stagiaires est d'appartenir à la catégorie des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) qui disposent au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD) ou d'un titre équivalent. Des dérogations pour des DEI disposant au maximum du CESS sont possibles<sup>27</sup>. Il existent également d'autres critères d'éligibilité sans limite de diplôme pour pouvoir suivre une formation dans un CISP tels que le fait d'être inscrit comme DEI depuis au moins 18 mois sur les 24 mois qui précèdent l'entrée en formation ou encore le fait de bénéficier du revenu d'intégration sociale<sup>28</sup>.

Figure 16. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme en 2019<sup>29</sup>



Comme le montre la figure 15 ci-dessus, on retrouve donc dans la structure du public des CISP en 2019, comme pour les années antérieures, une forte proportion (70%) de stagiaires disposant au maximum du certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré (CESDD)<sup>30</sup>. A titre de comparaison, en 2016, seuls 28,6% des demandeurs d'emploi formés par le Forem étaient peu qualifiés, c'est-à-dire qu'ils ne disposaient ni du CESS, ni d'un apprentissage<sup>31</sup>.

<sup>27</sup> Les taux maximum de dérogations pour des DEI qui disposent au maximum du CESS sont établis en fonction du taux de demande d'emploi sur le bassin EFE. Ainsi en 2018-2019, le taux maximum de dérogations était de 20% pour les bassins du Hainaut Centre, Hainaut Sud, Liège et Verviers ; et de 40% pour les bassins du Brabant wallon, Huy-Waremme, Luxembourg, Namur et Wallonie Picarde.

<sup>28</sup> Les critères d'éligibilité des stagiaires en CISP sont édictés aux articles 5 et 6 du Décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

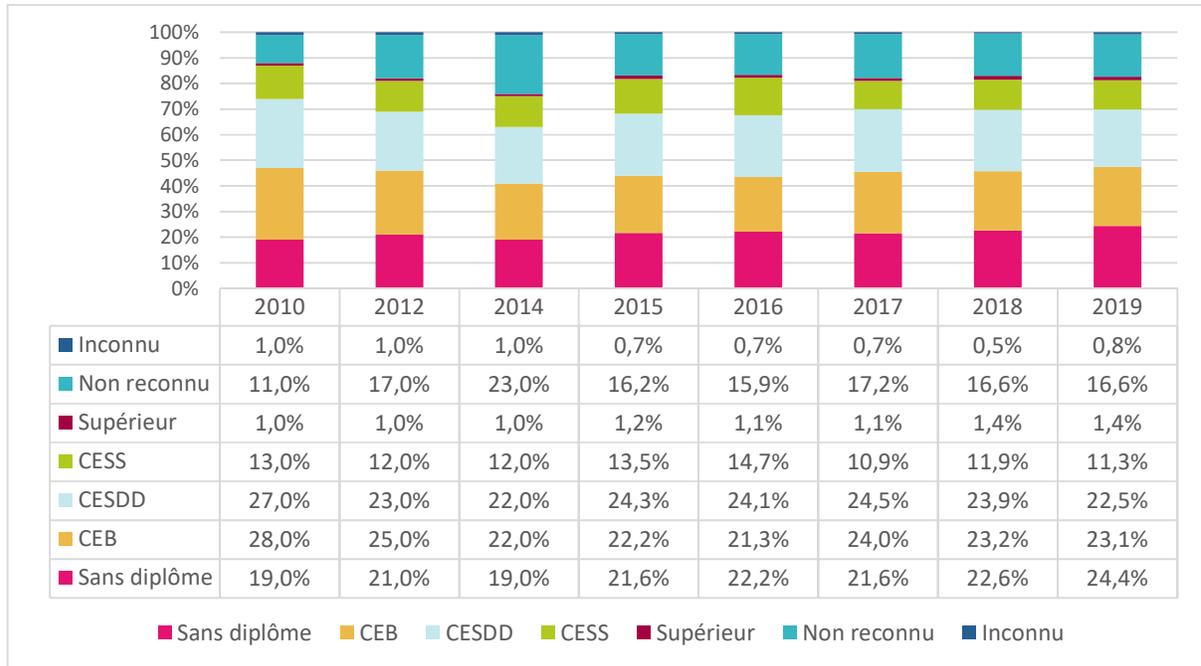
<sup>29</sup> Voir Lexique en fin de rapport. Les diplômes non reconnus sont des diplômes obtenus à l'étranger qui ne sont pas reconnus en Belgique, c'est-à-dire pour lesquels il n'y a pas d'équivalence de diplôme. La catégorie « inconnu » fait référence aux stagiaires pour lesquels aucune catégorie de diplôme n'a été mentionnée dans le rapport d'activités.

<sup>30</sup> Sont considérés comme disposant au maximum du CESDD, les stagiaires sans diplôme, ceux qui ont obtenu au maximum le certificat d'études de base (CEB) ainsi que ceux qui ont obtenu leur CESDD ou titre équivalent.

<sup>31</sup> Le Forem, « Formation professionnelle – Rapport statistique – Aperçu 2016 », Mai 2018,

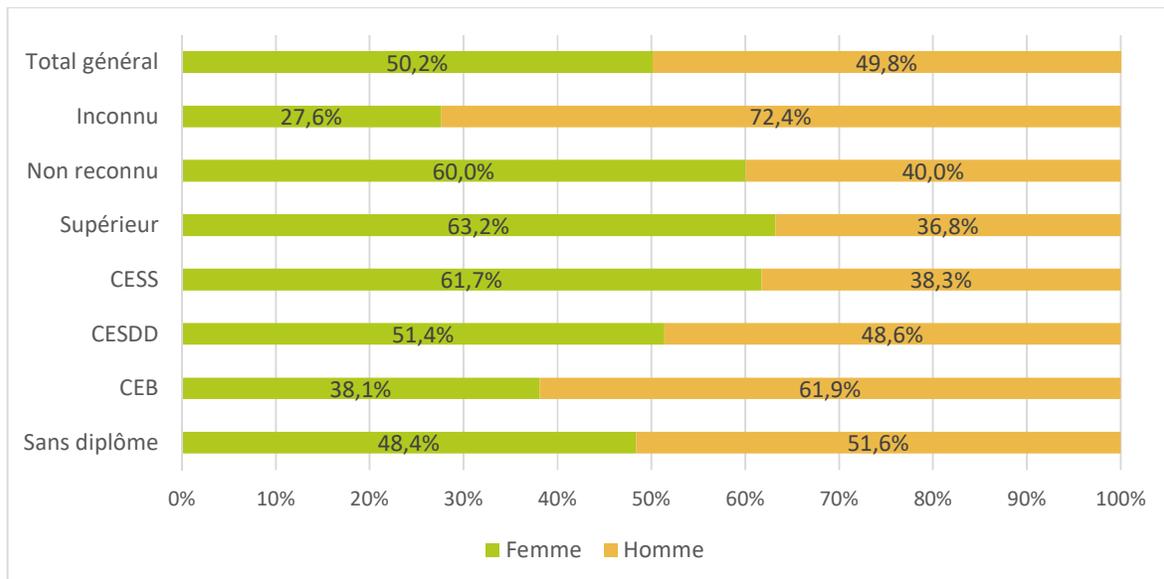
[https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391440095401/20180605\\_Analyse\\_Formation\\_professionnelle\\_aperçu\\_2\\_016.pdf](https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391440095401/20180605_Analyse_Formation_professionnelle_aperçu_2_016.pdf)

Figure 17. Répartition des stagiaires selon leur niveau de diplôme de 2010 à 2019



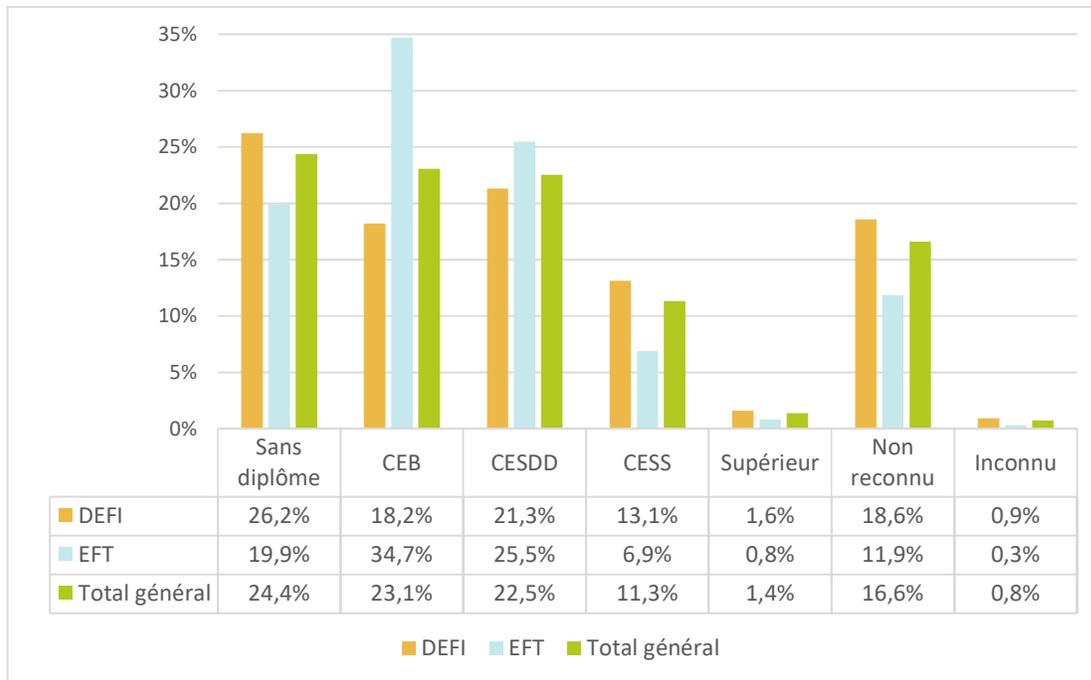
Depuis 2010, il y a une tendance globale à la diminution du pourcentage de détenteurs du CESDD et du CEB ainsi qu'une augmentation du pourcentage de stagiaires sans diplôme. Par rapport à 2018, les pourcentages de stagiaires disposant du CESS et du CESDD diminuent encore davantage et le pourcentage de stagiaires sans diplôme augmente fortement pour atteindre 24,4%. Le pourcentage de stagiaires disposant d'un diplôme non reconnu reste relativement stable depuis 2015 (cf. figure 17).

Figure 18. Répartition en pourcentage des stagiaires selon le genre au sein de chaque niveau de diplôme en 2019



On constate que les femmes ont généralement un niveau de diplôme plus élevé que les hommes et que parmi les stagiaires disposant d'un diplôme non reconnu, il y a une majorité de femmes (60%). À l'inverse, les pourcentages d'hommes n'ayant pas de diplôme et ceux qui ont obtenu au maximum leur CEB sont plus élevés que les pourcentages de femmes (cf. figure 18).

Figure 19. Répartition des stagiaires en EFT et en DéFI en 2019 selon leur niveau de diplôme



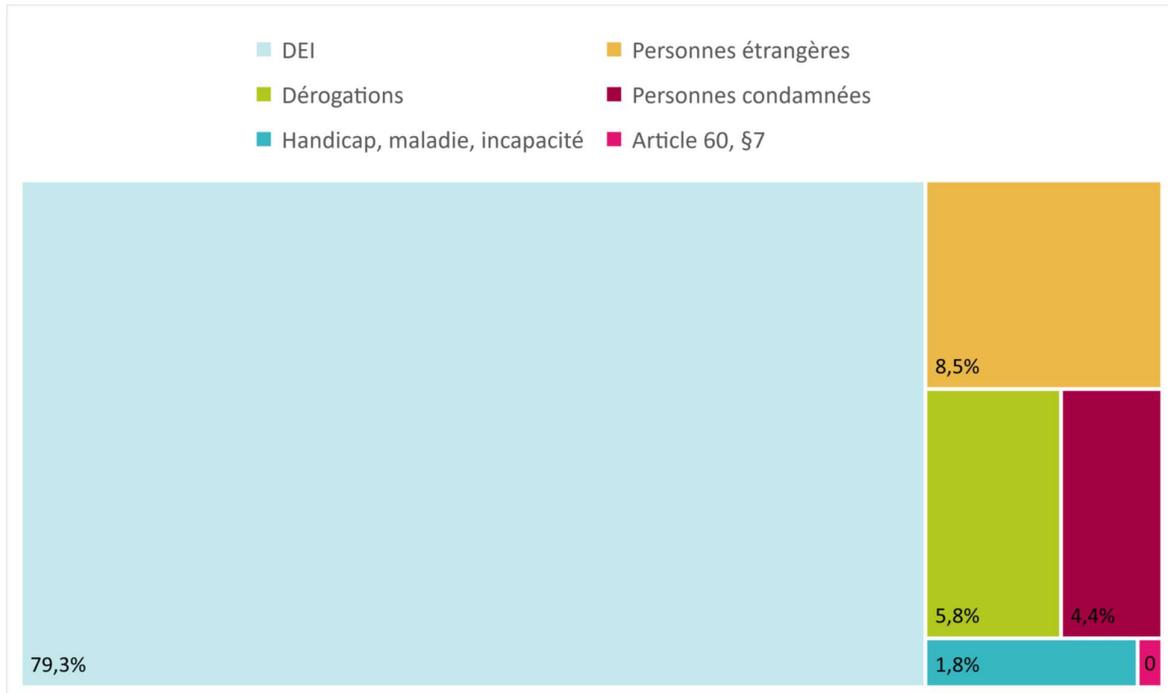
La répartition des stagiaires en EFT et DéFI selon leur niveau de diplôme sur le graphique ci-dessus montre que les EFT accueillent de manière générale un public moins diplômé que les DéFI. En EFT, 54,6% (52,8% en 2018) des stagiaires ont au maximum le certificat d'études de base (CEB) tandis qu'en DéFI, cette proportion s'élève à 44,4% (42,8% en 2018), et ce, alors même que les DéFI accueillent une plus grande proportion de stagiaires sans diplôme.

Par ailleurs, les stagiaires ayant un diplôme non reconnu sont davantage représentés dans les DéFI en raison d'une population d'origine étrangère plus élevée en formation de base (alphabétisation, français langue étrangère, remise à niveau, etc.), formations dispensées dans les DéFI.

## 2.4. Statut des stagiaires à l'entrée en formation

Chaque stagiaire doit être catégorisé par un seul statut d'éligibilité lors de son entrée en formation alors que sa situation peut cumuler en fait plusieurs critères d'éligibilité. Par exemple, un stagiaire peut à la fois être demandeur d'emploi inoccupé (DEI) pendant au moins 18 mois au cours des 24 mois qui précèdent son entrée en formation, tout en ayant un CESDD et en étant de nationalité étrangère... Le CISP, ayant comme unique possibilité de choisir un seul statut pour le stagiaire qui entre en formation, sélectionne bien souvent la première catégorie qui est celle de DEI avec au maximum un diplôme CESDD<sup>32</sup> (61% en 2019), ce qui limite les informations disponibles concernant la situation du stagiaire.

<sup>32</sup> Les stagiaires catégorisés comme « DEI avec au maximum le CESDD » représentaient 63% du total des stagiaires en 2018 et 64,9% en 2017.

Figure 20. Répartition des stagiaires selon leur statut à l'entrée en formation<sup>33</sup> en 2019

Pour répondre à cette absence d'informations et afin de nous permettre de mieux définir les caractéristiques des stagiaires CISP quant à leur situation d'exclusion et de précarité, l'Interfédération, en concertation avec les fédérations, a décidé de recueillir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 des données supplémentaires sur :

- les catégories de statuts à l'entrée en formation des stagiaires avec 4 statuts possibles : stagiaire qui perçoit des allocations de chômage ou d'insertion ; stagiaire qui perçoit le revenu d'intégration social (RIS) ou une aide sociale équivalente du CPAS ; stagiaire en situation de handicap, en incapacité de travail ou en inaptitude permanente (de minimum 33%) qui perçoit des allocations du SPF Sécurité sociale ou de la Mutualité ; stagiaire sans allocations ni revenus liés au travail (sans prendre en compte les allocations familiales) ;
- le fait que le stagiaire perçoive ou non des revenus liés à un travail.

## 2.5. Nationalité des stagiaires

Sur le plan de la nationalité des stagiaires, 66,7% sont belges, 26,4% sont de nationalité étrangère hors Union européenne et 6,1% sont ressortissants d'un pays de l'Union européenne en 2019. Si on compare ces chiffres avec ceux de la population en Région wallonne au 1<sup>er</sup> janvier 2020 où il y a 10,4% de ressortissants non belges dont environ 72% sont originaires de l'UE<sup>34</sup>, on constate que les non-nationaux et spécifiquement les ressortissants de pays hors UE sont surreprésentés dans le public des CISP.

<sup>33</sup> La catégorie « DEI » regroupe les statuts à l'entrée en formation suivants : DEI max CESDD, DEI 18 mois sur 24, DEI 3 ans sans activité professionnelle ni allocations et DEI revenu d'intégration ou aide sociale équivalente. Le statut « Article 60, §7 » représente 0,2% du total des stagiaires 2019.

<sup>34</sup> IWEPS. <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/population-etrangere>

Figure 21. Répartition des stagiaires selon leur nationalité en 2019

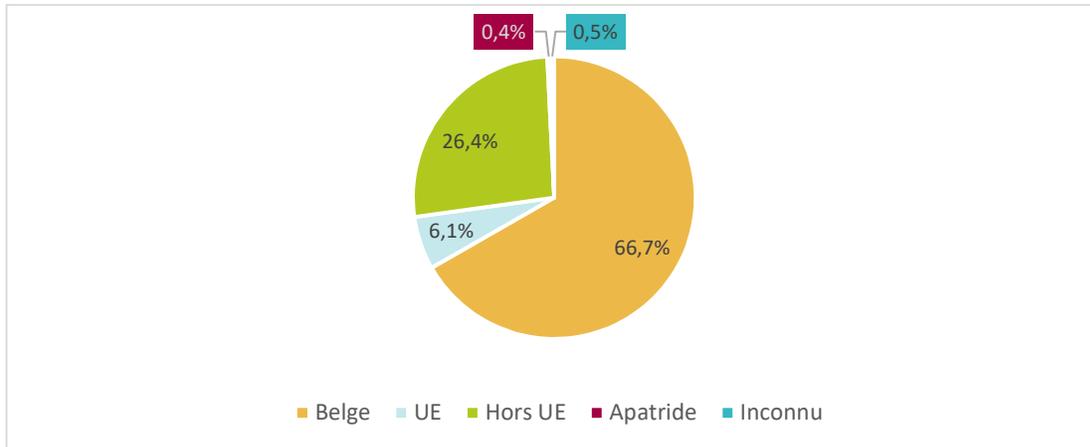
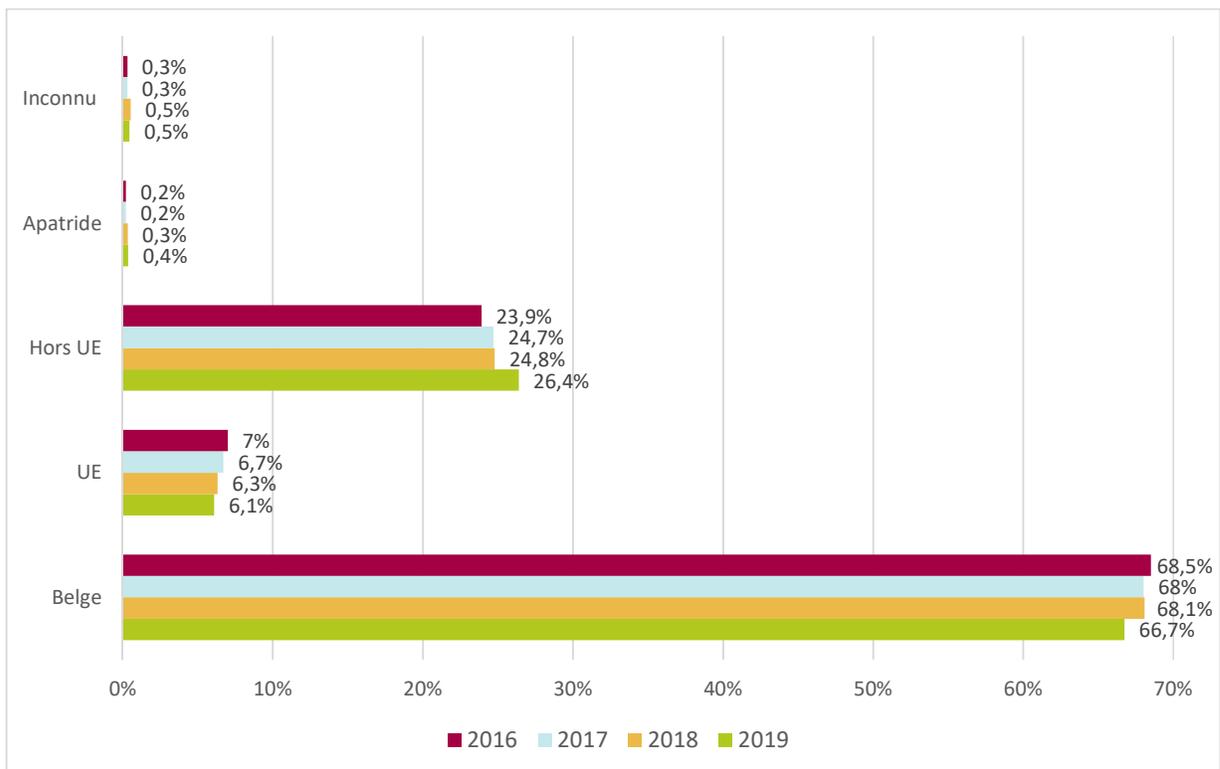


Tableau 11. Distribution des stagiaires selon le genre par nationalité en 2019

	Femmes	Hommes
Belge	48,1%	51,9%
UE	49,8%	50,2%
Non UE	55,7%	44,3%
<b>Total CISP</b>	<b>50,2%</b>	<b>49,8%</b>

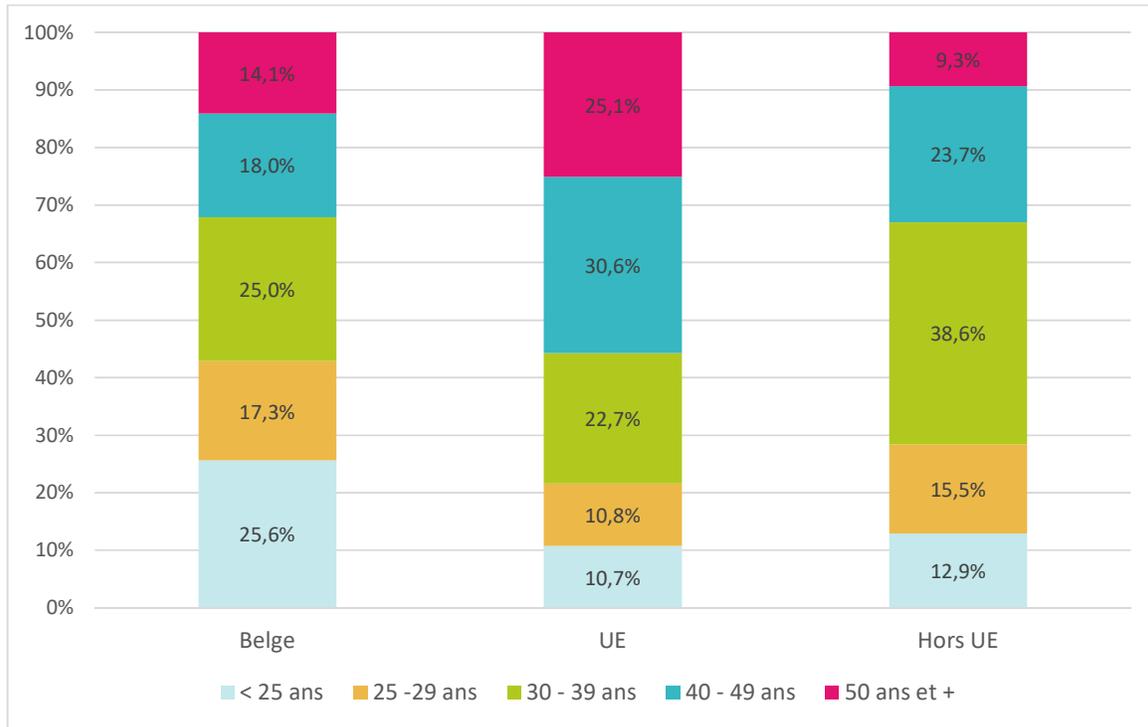
Il est intéressant de noter que parmi les stagiaires belges, il y a une plus grande proportion d'hommes que de femmes (51,9%) tandis qu'il y a une majorité des femmes parmi les stagiaires de nationalité étrangère hors Union européenne (55,7% de femmes) (cf. tableau 11).

Figure 22. Evolution de la répartition des stagiaires selon leur nationalité entre 2016 et 2019



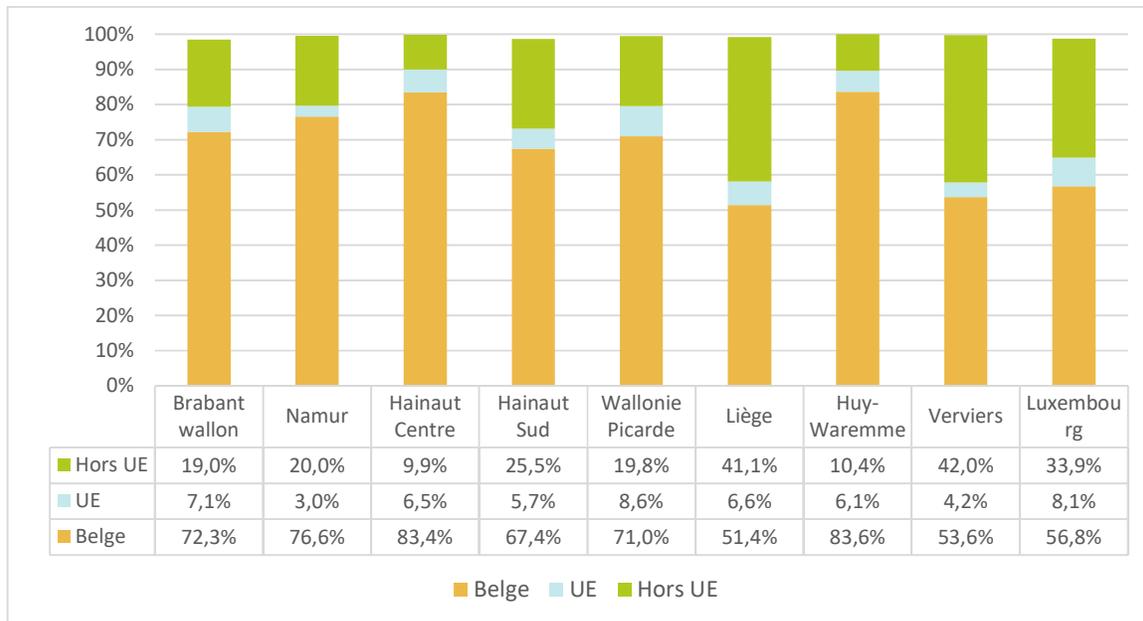
Au fil des années, on constate une légère diminution du pourcentage de stagiaires de nationalité belge et d'autres nationalités européennes, et une augmentation de la proportion de stagiaires de nationalité étrangère hors UE. Cette évolution suit la tendance au sein de la population wallonne entre 2017 et 2019<sup>35</sup>. La diminution du pourcentage de stagiaires belges et l'augmentation du pourcentage de stagiaires de nationalité hors UE s'accroissent encore davantage entre 2018 et 2019 (cf. figure 22).

Figure 23. Répartition des stagiaires par catégorie d'âge selon la nationalité en 2019



Il est intéressant de noter que les personnes de nationalité étrangère européenne présentent les plus grandes proportions de personnes se situant dans les catégories d'âge les plus âgées avec 55,7% de stagiaires de plus de 40 ans. Tandis que 42,9% des stagiaires de nationalité belge sont âgés de moins de 30 ans. Parmi les stagiaires non européens, les catégories d'âge des 30-39 ans et des 40-49 ans sont particulièrement représentées (cf. figure 23).

<sup>35</sup> Le taux de population de nationalité étrangère en Wallonie est passé de 9,9% en 2017 à 10,4% en 2019 et parmi ceux-ci, le pourcentage de ressortissants de l'Union européenne est passé de 75% en 2017 à 72% en 2019.

Figure 24. Répartition des stagiaires selon leur nationalité par bassin EFE en 2019<sup>36</sup>

Comme le montre la figure 24, il y a également une grande différence entre les différents bassins. Dans certains bassins, la proportion de stagiaires de nationalité hors Union européenne atteint plus de 40% des stagiaires accueillis sur le bassin. Ce sont les bassins de Verviers, Liège et Luxembourg qui accueillent les pourcentages les plus élevés de stagiaires de nationalité hors Union européenne. La proportion de stagiaires de nationalité belge dans les différents bassins varie quant à elle entre 51,4% (Liège) et 83,6% (Huy-Waremme). Entre 2018 et 2019, on constate dans l'ensemble des bassins les tendances évoquées ci-dessus (cf. figure 22), à savoir une diminution du pourcentage de stagiaires belges et une augmentation du pourcentage de stagiaires de nationalité hors UE, sauf en Hainaut Centre où le pourcentage de stagiaires belge reste stable, le pourcentage de stagiaires hors UE diminue et la proportion de stagiaires de nationalité européenne augmente.

## 2.6. Adressage des stagiaires

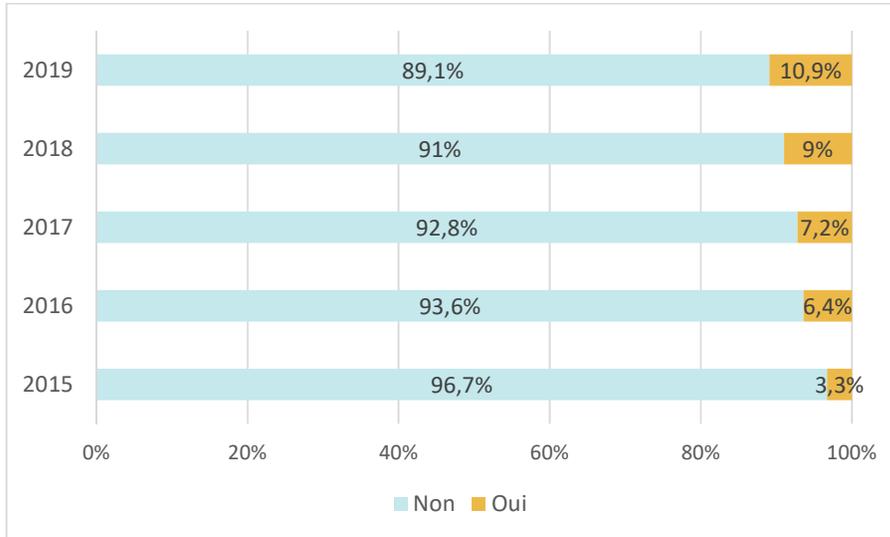
Le contrat de coopération conclu entre les CISP et le Forem définit le processus d'adressage qui après avoir défini le besoin en formation lors d'un entretien d'orientation entre le demandeur d'emploi et son conseiller référent Forem, peut consister à envoyer le demandeur d'emploi dans un CISP pour assister à une séance d'information relative à une formation déterminée<sup>37</sup>.

Sur base des rapports d'activité complétés par les centres, il ne nous est pas possible de connaître le nombre de stagiaires adressés par le Forem vers des séances d'information en CISP mais nous pouvons établir, parmi les stagiaires qui ont conclu un contrat de formation, le pourcentage de stagiaires qui ont été adressés par le Forem.

<sup>36</sup> Pour plus de lisibilité, les catégories « apatride » et « inconnu » ne sont pas reprises dans ce graphique.

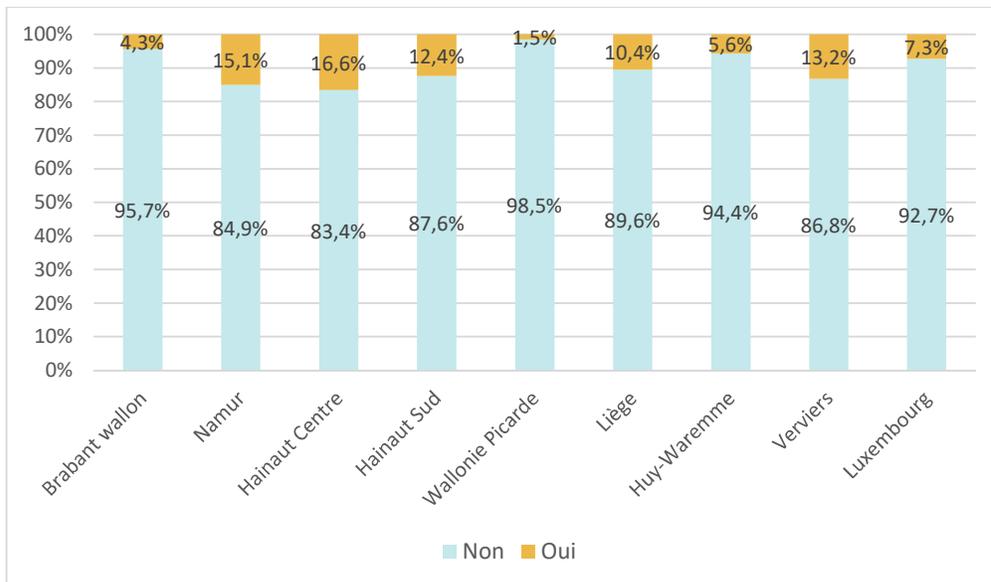
<sup>37</sup> Les CISP indiquent dans FormaPass le nombre de places disponibles dans leurs séances d'information pour des personnes adressées par le Forem.

Figure 25. Evolution du taux de stagiaires adressés par le Forem entre 2015 et 2019



Le taux d'adressage par le Forem, bien que restant faible, augmente d'année en année pour atteindre près de 11% de stagiaires sous contrat de formation en 2019<sup>38</sup>.

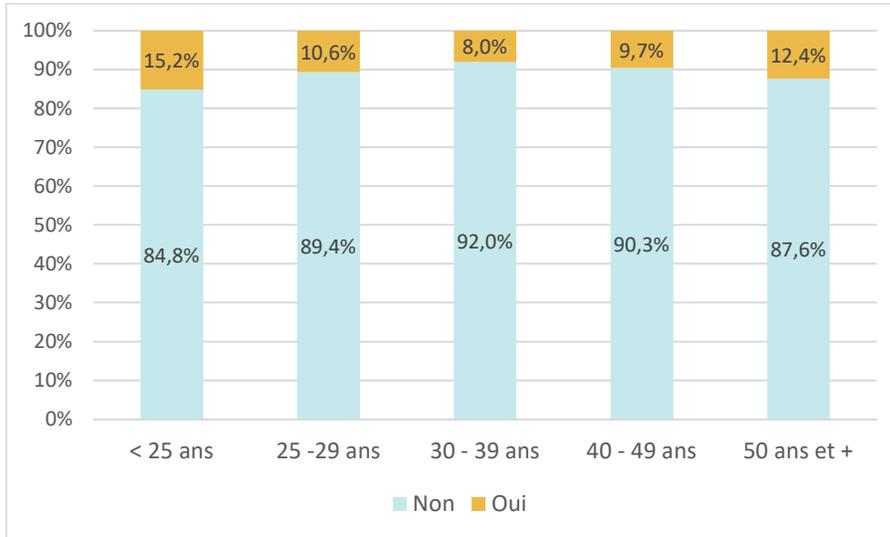
Figure 26. Taux de stagiaires adressés par le Forem par bassin EFE en 2019



En ce qui concerne le taux d'adressage des stagiaires des CISP dans les différents bassins (voir figure 26 ci-dessus), on constate que les bassins du Hainaut Centre, de Namur et de Verviers sont les bassins où l'on retrouve les taux les plus élevés de stagiaires adressés. Par ailleurs, en Wallonie Picarde, en Brabant wallon et à Huy-Waremme, les taux d'adressage sont beaucoup plus faibles. On peut également préciser que la proportion de stagiaires adressés a augmenté dans tous les bassins entre 2018 et 2019, à l'exception du bassin du Brabant wallon où l'on passe d'un taux d'adressage de 7,3% en 2018 à seulement 4,3% en 2019.

<sup>38</sup> Ces chiffres doivent être interprétés avec précaution, car, en 2015 et 2016, les données manquantes (non-réponses) étaient élevées (21% en 2015 et 7% en 2016) alors que nous disposons de l'entièreté des données depuis 2018.

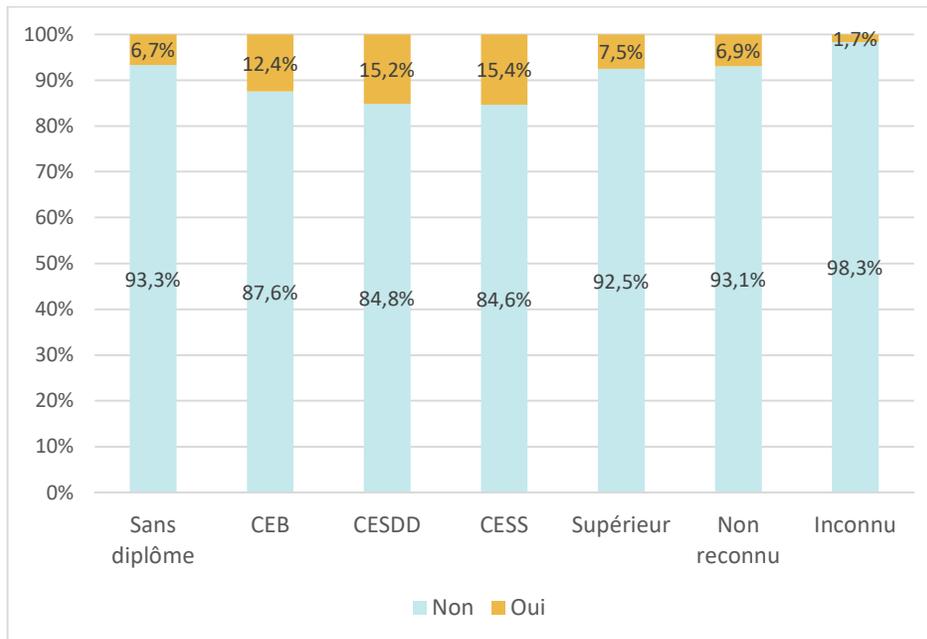
Figure 27. Taux de stagiaires adressés par le Forem par catégorie d'âge en 2019



En ce qui concerne les catégories d'âge, ce sont les moins de 25 ans et les plus de 50 ans qui présentent les plus hauts taux d'adressage par le Forem.

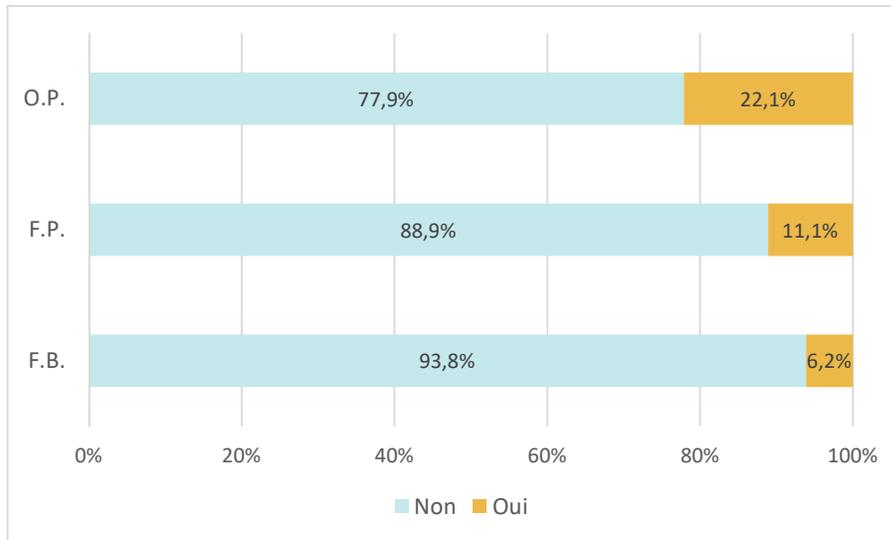
Notons que le taux d'adressage ne varie pas en fonction du genre du stagiaire (10,9% de taux d'adressage tant pour les hommes que pour les femmes).

Figure 28. Taux de stagiaires adressés par le Forem selon la catégorie de diplôme en 2019



Ce sont les stagiaires qui disposent d'un CEB, d'un CESDD ou d'un CESS qui présentent les taux d'adressage par le Forem les plus élevés.

Figure 29. Taux de stagiaires adressés par le Forem selon la catégorie de filières en 2019



C'est en orientation professionnelle (O.P.) que l'on retrouve, comme pour les années précédentes, la plus grande proportion de stagiaires ayant été adressés par le Forem. A noter qu'entre 2018 et 2019, le taux d'adressage augmente pour les trois catégories de filières mais que cette augmentation est la plus marquée en orientation professionnelle où l'on passe de 17,3% de stagiaires adressés par le Forem en 2018 à 22,1% en 2019.

On ne constate par contre pas de grande différence entre le taux d'adressage en DéFI (10,7%) et en EFT (11,3%).

## 2.7. Stages pendant la formation

Les CISP peuvent prévoir<sup>39</sup>, dans le programme d'une filière, l'organisation de deux types de stages : un stage dit « d'acculturation » (maximum 90 heures par stage) visant la découverte d'un métier, d'un poste de travail, d'une culture d'entreprise, dans le but de préciser le projet de formation professionnelle, et un stage dit « de formation professionnelle » (maximum 520 heures par stage) visant l'exercice de compétences acquises au sein de la filière de formation.

Tableau 12. Nombre de stages et de stagiaires ayant suivi un stage en DéFI et en EFT en 2019

	Nombre de stages d'acculturation	Nombre de stages de formation professionnelle	Nombre total de stages	Nombre de stagiaires ayant suivi un stage	% stagiaires ayant suivi un stage
DéFI	3.079	2.380	5.459	3.605	33,4%
EFT	697	1.155	1.852	1.112	24,6%
Total CISP	3.776	3.535	7.311	4.717	30,8%

Comme pour l'année 2018, un peu plus de 30% des stagiaires CISP ont suivi un ou plusieurs stages d'acculturation ou de formation professionnelle en 2019. Les stagiaires suivent en moyenne plus de stages en DéFI qu'en EFT. Cet écart s'est encore creusé

<sup>39</sup> Tous les CISP ne prévoient donc pas nécessairement de stages dans leur programme de formation et certains ne prévoient des stages que dans certaines circonstances, en fonction de la situation ou le projet du stagiaire.

entre 2018 et 2019 où le pourcentage de stagiaires DéFI qui ont réalisé un stage augmente et passe de 32,9% à 33,4%, tandis que le pourcentage de stagiaires EFT ayant effectué un stage diminue de 25,9% à 24,6%. Entre 2018 et 2019, le nombre de stages d'acculturation a diminué et le nombre de stages de formation professionnelle a augmenté (surtout en DéFI) mais les stages d'acculturation restent encore un peu plus nombreux que les stages de formation professionnelle (51,6% contre 48,4%). Au total, le nombre de stages réalisés est légèrement en hausse<sup>40</sup>.

Tableau 13. Nombre de stages et de stagiaires ayant suivi un stage en F.B., F.P. et O.P. en 2019

	Nombre de stages d'acculturation	Nombre de stages de formation professionnelle	Nombre total de stages	Nombre de stagiaires ayant effectué un stage	% stagiaires ayant suivi un stage
F.B.	532	357	889	588	10,5%
F.P.	1.717	2.712	4.429	2.902	39,2%
O.P.	1.527	466	1.993	1.227	53%

Comme nous le montre le tableau 13, plus de la moitié des stagiaires en orientation professionnelle (O.P.) effectuent un stage pendant sa formation avec une grande majorité de stages d'acculturation. Entre 2018 et 2019, le nombre de stages effectués (d'acculturation et de formation professionnelle) sont en augmentation et le pourcentage de stagiaires ayant suivi un stage augmente de 52% à 53%. Par contre, en formation professionnalisante (F.P.) le nombre de stages d'acculturation diminue et le pourcentage de stagiaires qui effectuent un stage passe de 40% à 39,2% alors que le nombre de stages de formation professionnelle, nettement majoritaires, est en légère augmentation. Seulement 10,5% des stagiaires en formation de base (F.B.) suivent un stage et ce pourcentage reste stable entre 2018 et 2019. Toutefois, en formation de base, on constate entre 2018 et 2019, une augmentation des stages de formation professionnelle et une diminution des stages d'acculturation<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Pour plus de lisibilité les chiffres relatifs aux stages pour l'année 2018 ne sont pas repris intégralement dans cette analyse.

<sup>41</sup> Cf. note de bas de page 38 ci-dessus.

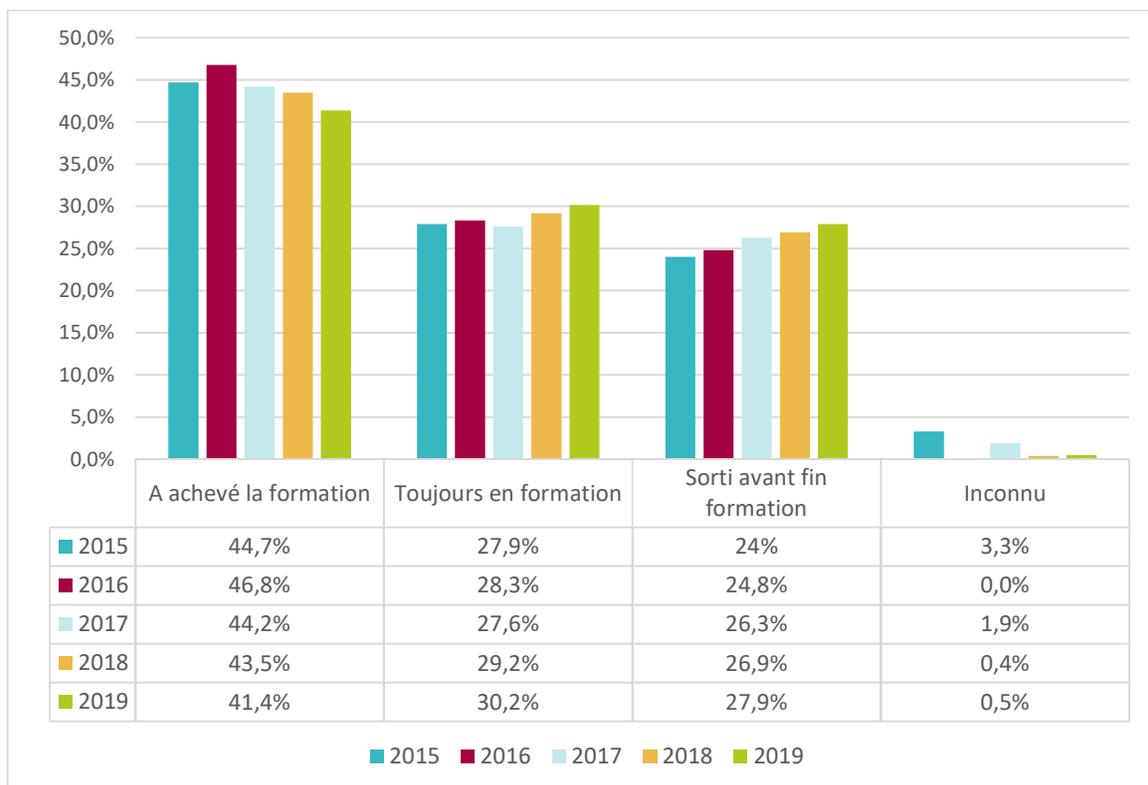
## 3. Parcours des stagiaires

L'analyse des suites de parcours des stagiaires se base sur les données déclaratives des centres à un instant t après la formation. Une fois sortis de formation, la collecte d'informations par les CISP relative au processus d'insertion socioprofessionnelle des stagiaires n'est pas toujours possible.

### 3.1. Situation du parcours de formation des stagiaires au 31 décembre 2019

Parmi les stagiaires ayant été sous contrat de formation en 2019, au 31 décembre 2019, on identifie 3 catégories de stagiaires : ceux ayant achevé leur formation, ceux étant sortis de formation avant la fin, quel qu'en soit le motif, et ceux qui sont toujours en formation.

Figure 30. Répartition des stagiaires selon la situation de parcours au 31 décembre de l'année entre 2015 et 2019



En 2019, 41,4% des stagiaires ont été identifiés comme ayant été au terme de leur formation. Les femmes achèvent davantage leur formation que les hommes (46% contre 36,8%). Ce pourcentage de stagiaires ayant achevé leur formation est en diminution depuis 2016 alors que le taux de stagiaires étant sortis de la formation avant la fin, que ce soit pour cause d'abandon, de force majeure, de mise à l'emploi, de réorientation, ou encore pour suivre une autre formation (cf. figure 30 ci-dessous), augmente d'année en année pour atteindre 27,9% en 2019 (cf. figure 29 ci-dessus).

Figure 31. Répartition des stagiaires selon la situation de parcours au 31 décembre 2019 et les motifs de sortie

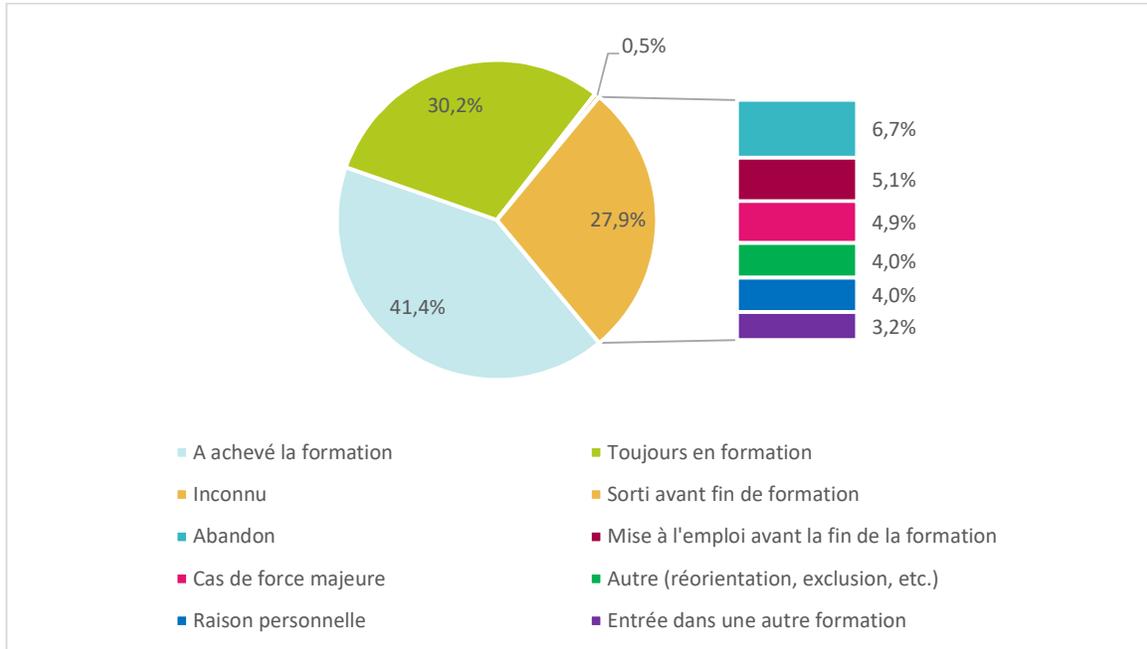
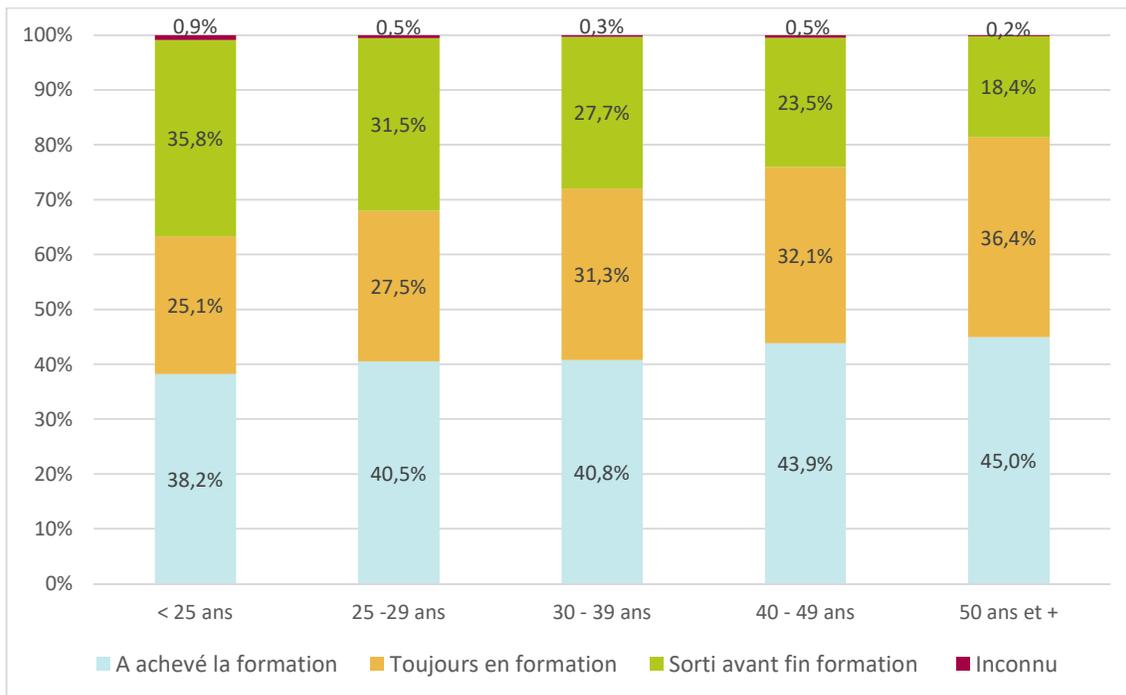


Figure 32. Répartition des stagiaires selon la situation de parcours au 31 décembre 2019 par catégorie d'âge



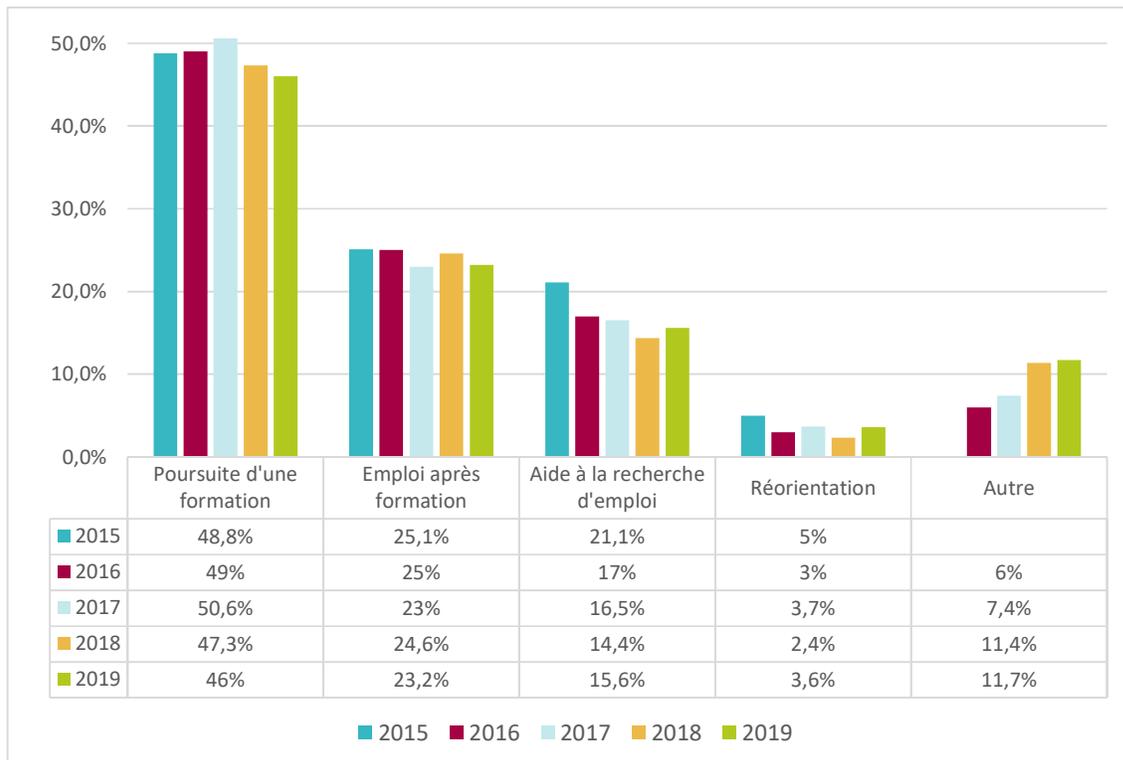
Les sorties avant la fin de la formation sont plus nombreuses chez les jeunes (35,8% de moins de 25 ans et le pourcentage diminue au fur et à mesure que l'âge augmente pour arriver à 18,4% des 50 ans et plus). Entre 2018 et 2019, les sorties avant fin de formation augmentent pour toutes les catégories d'âge sauf pour les moins de 25 ans pour lesquels il y a une légère diminution (de 36,7% à 35,8%).

Le pourcentage de stagiaires ayant achevé la formation diminue dans toutes les catégories d'âge mais celle-ci est particulièrement marquée pour les 25-29 ans où l'on passe de 44,5% de stagiaires ayant achevé leur formation en 2018 à 40,5% en 2019<sup>42</sup>.

### 3.2. Suites de parcours des stagiaires ayant achevé leur formation

En 2019, parmi les 41,4% de stagiaires (6.343 stagiaires) identifiés comme ayant achevé la formation, nous connaissons les suites du parcours pour 63,5% d'entre eux (4.029 stagiaires)<sup>43</sup>.

Figure 33. Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation selon la suite de parcours entre 2015 et 2019 (n = 4.029)



Contrairement à 2018 où le pourcentage de stagiaires ayant trouvé un emploi après avoir terminé leur formation avait augmenté, ce pourcentage diminue à nouveau en 2019. Le taux de poursuite d'une formation continue à baisser en 2019 et atteint 46%. Soulignons que les pourcentages de stagiaires qui bénéficient d'une aide à la recherche d'emploi et de réorientations vers un autre type d'action (aide thérapeutique, aide sociale spécialisée, etc.) réaugmentent en 2019 pour atteindre respectivement 15,6% et 3,6% des stagiaires ayant achevé leur formation (cf. figure 32).

Pour les stagiaires qui ont achevé leur formation et dont on connaît la suite de leur parcours, 69,2% connaissent une sortie dit « positive » et, soit ont trouvé un emploi (23,2%), soit suivent une nouvelle formation (46%).

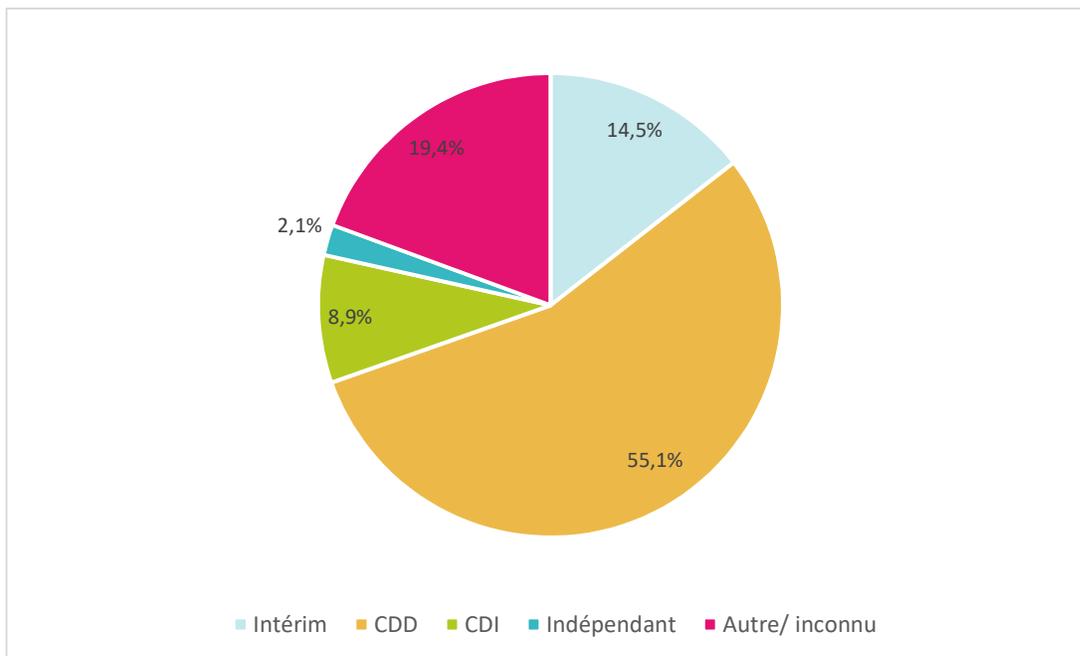
<sup>42</sup> Les chiffres antérieurs (2018) ne sont pas présentés en tableau dans ce rapport.

<sup>43</sup> Pour 36,5% des stagiaires ayant achevé leur formation en 2019, le centre a indiqué « sans suites connues ».

Précisons qu'en 2019, suite à la modification de l'AGW CISP du 29 avril 2019, les résultats en matière d'insertion dans les trois mois qui suivent la sortie de formation, dans l'emploi ou dans une autre formation, devaient être attestés par la production d'un document probant tel qu'une copie du contrat de travail ou une attestation d'inscription, ou provenir du Forem. Nous ne savons pas dans quelle mesure l'introduction de cette obligation de preuve supplémentaire a eu un impact dans les résultats en insertion renseignés par les CISP qui pouvaient se baser auparavant uniquement sur les déclarations du stagiaire. Nous pouvons imaginer que certains auront eu des difficultés pour obtenir ces éléments probants de sorte que les résultats en insertion pouvant être renseignés ont pu être limités. Cela pourrait expliquer la diminution du taux de mise à l'emploi et de poursuite d'une nouvelle formation entre 2018 et 2019.

Cette disposition a toutefois été revue dans la nouvelle modification de l'AGW CISP du 1<sup>er</sup> avril 2021 afin de permettre aux CISP d'utiliser l'information déclarative du stagiaire ainsi que les informations dont dispose le Forem<sup>44</sup>.

Figure 34. Répartition des stagiaires qui sont à l'emploi après avoir en 2019 achevé leur formation selon le type d'emploi (n = 934)



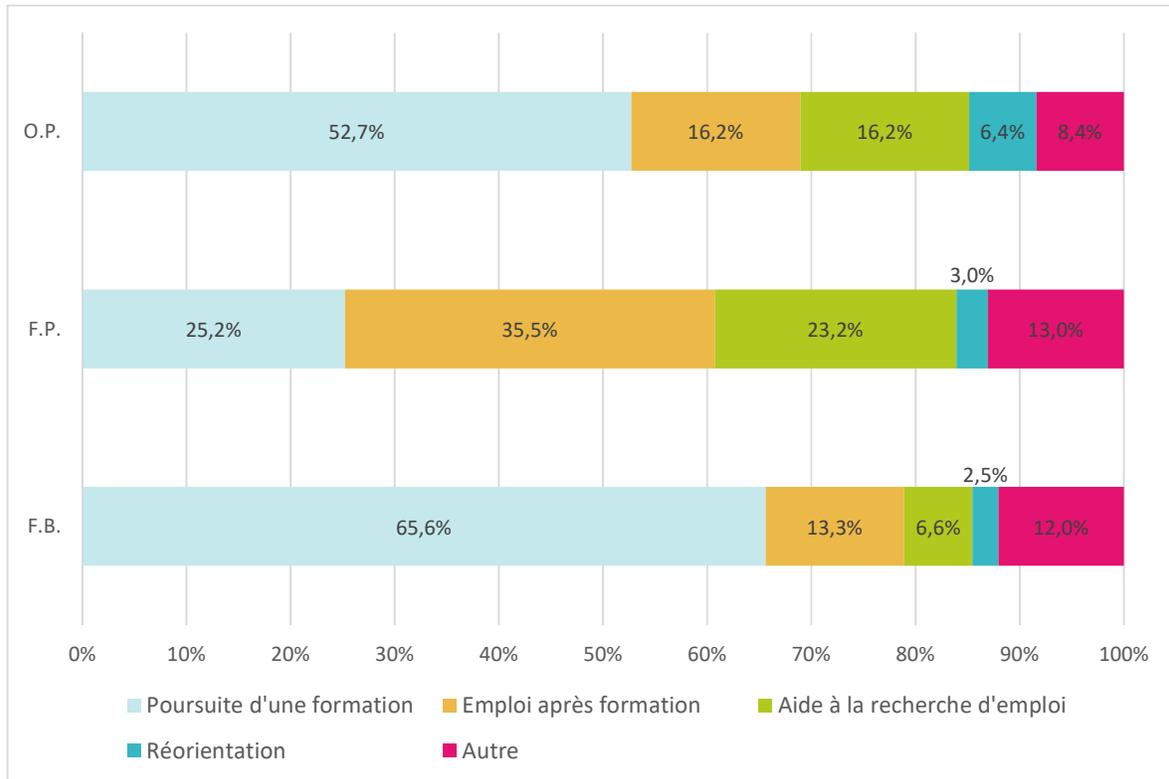
Parmi les stagiaires ayant trouvé un emploi après avoir achevé leur formation, près de 70% d'entre eux sont sous contrat à durée déterminée (CDD) ou sous contrat intérimaire. 8,9% décrochent un contrat à durée indéterminée (CDI) alors que ce pourcentage n'était que de 7% en 2018. Une minorité (2,1%) opte pour le statut d'indépendant.

A titre de comparaison, la part du travail temporaire (incluant les contrats à durée déterminée, les contrats d'Intérim et les autres contrats temporaires) dans l'emploi salarié wallon en 2019 était de 11,8 %<sup>45</sup>.

<sup>44</sup> Le Forem dispose des informations pour les stagiaires sous contrat de formation F70bis uniquement.

<sup>45</sup> IWEPS, « Les chiffres clés de la Wallonie – Edition 2020 », <http://www.iweps.be/cc2020>

Figure 35. Répartition des stagiaires ayant achevé leur formation en 2019 selon les suites de parcours par catégorie de filières (n = 4.029)

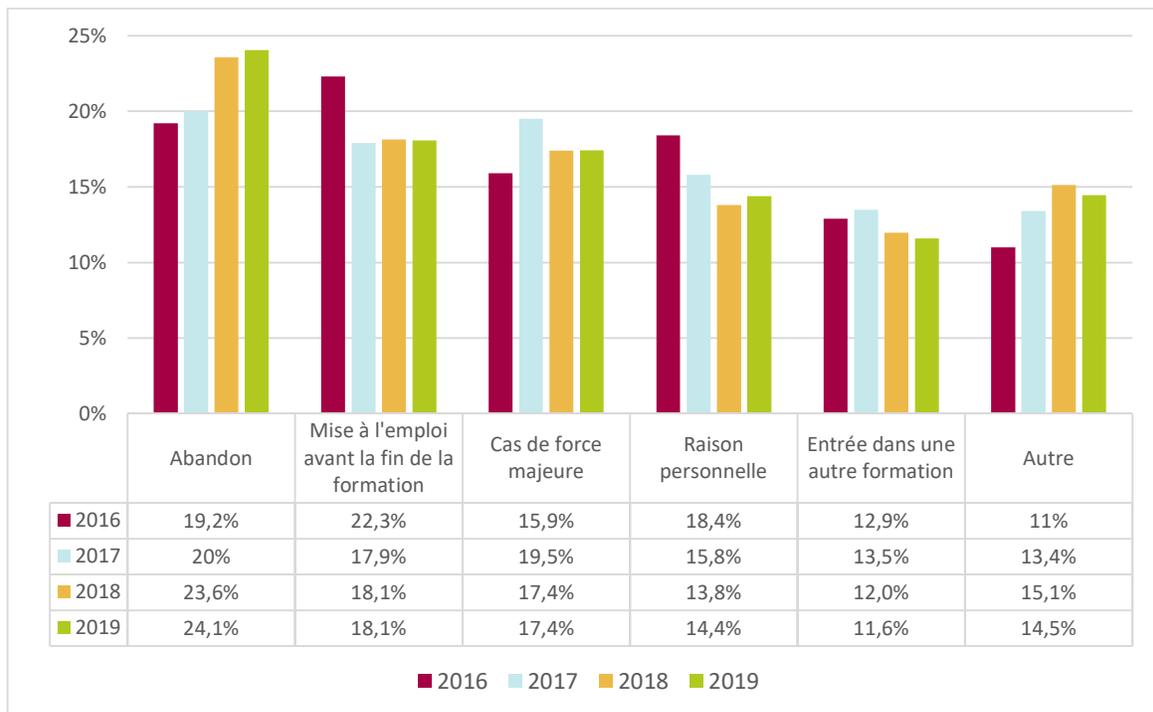


Si on observe la répartition des suites de parcours selon la catégorie de filières ci-dessus, on constate que c'est pour les formations professionnalisantes (F.P.) que le taux de mise à l'emploi est le plus élevé. Ce pourcentage diminue toutefois entre 2018 et 2019 (passe de 37,9% à 35,5%). En formation de base (F.B.), ce taux reste stable à 13,3% tandis qu'il continue à diminuer fortement en orientation professionnelle (O.P.) où il passe de 20% à 16,2%. Entre 2018 et 2019, le taux de poursuite d'une formation diminue quant à lui en formation professionnalisante mais augmente en orientation professionnelle et en formation de base. En formation professionnalisante, il y a en contrepartie une augmentation du taux de stagiaires qui bénéficient d'une aide à la recherche d'emploi (passe de 19,1% à 23,2%).

### 3.3. Motifs de sortie des stagiaires ayant arrêté leur formation

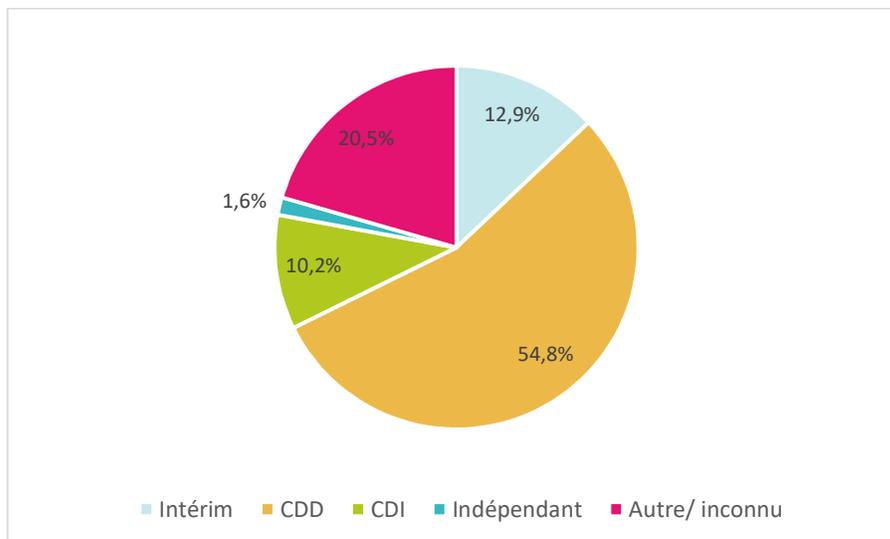
En 2019, 27,9% de stagiaires (4.278 stagiaires) ont été identifiés comme ayant arrêté la formation avant son terme. Nous disposons des informations sur les suites de parcours pour 100% d'entre eux.

Figure 36. Répartition des stagiaires ayant arrêté la formation avant son terme selon les motifs de sortie entre 2016 et 2019 (n = 4.278)<sup>46</sup>



Depuis 2017, le motif de sortie le plus renseigné est l'abandon. Il y a en effet une augmentation chaque année depuis 2016 de la proportion des abandons parmi les motifs de sortie de formation avant la fin qui passe de 19,2% à 24,1% en 2019. Les arrêts de formation pour raison personnelle réaugmentent quant à eux légèrement. Les taux de mise à l'emploi et d'arrêt pour cause de force majeure restent stables entre 2018 et 2019.

Figure 37. Répartition des stagiaires qui sont à l'emploi avant la fin de leur formation selon le type d'emploi en 2019 (n = 774)



<sup>46</sup> On entend par « arrêt pour cause de force majeure », l'arrêt en raison de motifs impérieux obligeant à interrompre la formation. Les raisons « autres » sont principalement des raisons liées aux réorientations vers un autre type d'action.

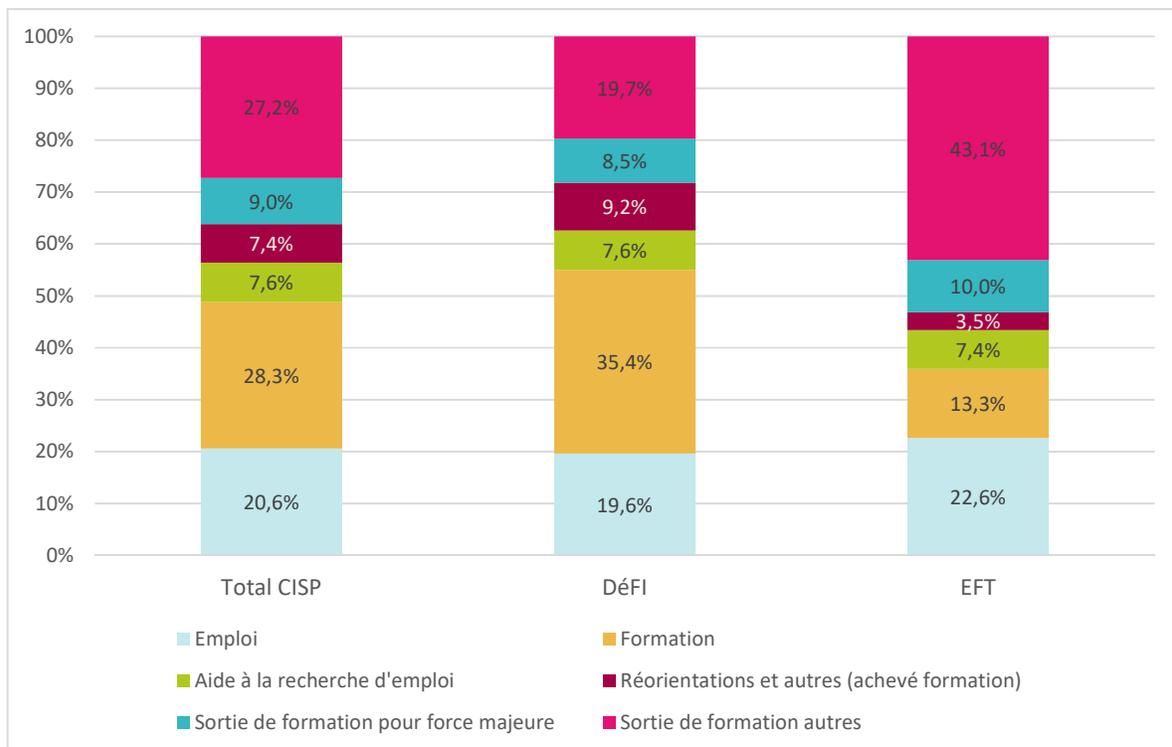
Comme pour les stagiaires ayant trouvé un emploi après avoir achevé leur formation, les stagiaires qui trouvent un emploi en cours de formation se retrouvent dans près de 70% des cas (67,7%) soit sous contrat de travail à durée déterminée (CDD), soit sous contrat de travail intérimaire. Le taux de stagiaires qui décrochent un CDI augmente de 8% en 2018 à 10,2% en 2019, le pourcentage de stagiaires qui sont sous CDD passe de 59% en 2018 à 54,8% en 2019 et le pourcentage de stagiaires qui sont sous contrat d'intérim passe de 12% à 12,9% sur la même période.

### 3.4. Suites de parcours et motifs de sortie par type de CISP (DéFI / EFT)

Dans cette section (ainsi que dans la suivante), nous nous intéressons aux suites de parcours et aux motifs de sortie des stagiaires sortis de formation dans le courant de l'année (10.621 stagiaires) qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours (i.e. 8.307 stagiaires).

Globalement, on peut dire que parmi les stagiaires qui ont achevé leur formation ou l'ont arrêtée avant la fin et dont on connaît les suites de parcours, 64% des stagiaires des CISP poursuivent leur parcours d'insertion socioprofessionnelle que ce soit en ayant trouvé un emploi, en suivant une nouvelle formation, en s'inscrivant dans un processus d'aide à la recherche d'emploi ou encore en se réorientant<sup>47</sup>.

Figure 38. Répartition des stagiaires selon les catégories de motifs de sortie en DéFI et en EFT en 2019 (n = 8.307)



<sup>47</sup> Nous avons regroupé les motifs de sortie dans les catégories suivantes : Emploi (mise à l'emploi avant fin de la formation et emploi après formation), Formation (entrée dans une autre formation avant la fin de la formation et poursuite d'une formation après la formation), Aide à la recherche d'emploi (après formation), Réorientation et autres (après formation), Sorties de formation pour force majeure (arrêts pour cause de force majeure), Sorties formations autres (abandons, arrêts pour raisons personnelles et autres arrêts).

On constate que les taux de stagiaires trouvant un emploi à la suite ou durant la formation sont un peu plus élevés en EFT qu'en DéFI (22,6% contre 19,6%). Par contre, le pourcentage de stagiaires poursuivant une nouvelle formation est beaucoup plus élevé en DéFI. Cela s'explique par le fait que les DéFI rassemblent principalement les filières en orientation professionnelle et en formation de base.

Les arrêts de formation pour abandon, raison personnelle et autres types d'arrêts représentent 43,1 % en EFT contre 19,7 % en DéFI. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette différence qui s'observait également les années antérieures.

Il faut notamment faire le lien avec le fait que la dégressivité des allocations de chômage continue pour les stagiaires en formation EFT tandis que les stagiaires DéFI bénéficient du gel de cette dégressivité pendant toute la durée de leur formation. Ce traitement différencié induit pour certains stagiaires une discrimination en termes de statut en formation et peut contraindre certains stagiaires en EFT à arrêter leur formation pour répondre à des besoins plus urgents, notamment d'ordre financier.

Par ailleurs, force est de constater qu'au fil du temps, les opérateurs CISP observent une précarisation croissante du public en formation (que l'Interfédération va tenter d'objectiver en relevant depuis 2020 des données supplémentaires quant à la situation du stagiaire à l'entrée en formation<sup>48</sup>), public pour lequel l'indemnité de formation n'a jamais été indexée. Un accident de vie, l'obtention d'un contrat de travail « précaire » (temps partiel, intérim, limité dans le temps, travail informel), la modification de la situation familiale, sont autant d'éléments à prendre en compte pour comprendre les arrêts de formation, particulièrement en EFT.

En effet, outre le fait que les formations en EFT sont des formations centrées sur l'apprentissage d'un métier ainsi que sur des savoir-être et savoir-faire professionnels en situation réelle de mise en chantier, le public des EFT est bien souvent un public plus précarisé qu'en formation DéFI, qui nécessite dès lors un accompagnement pédagogique et social plus long et plus intense ; de par ce statut de plus grande pauvreté et la durée des formations plus longues, les stagiaires en EFT pourraient ainsi être davantage contraints à mettre fin à leur formation avant son terme, à nouveau pour répondre à des besoins essentiels de première nécessité.

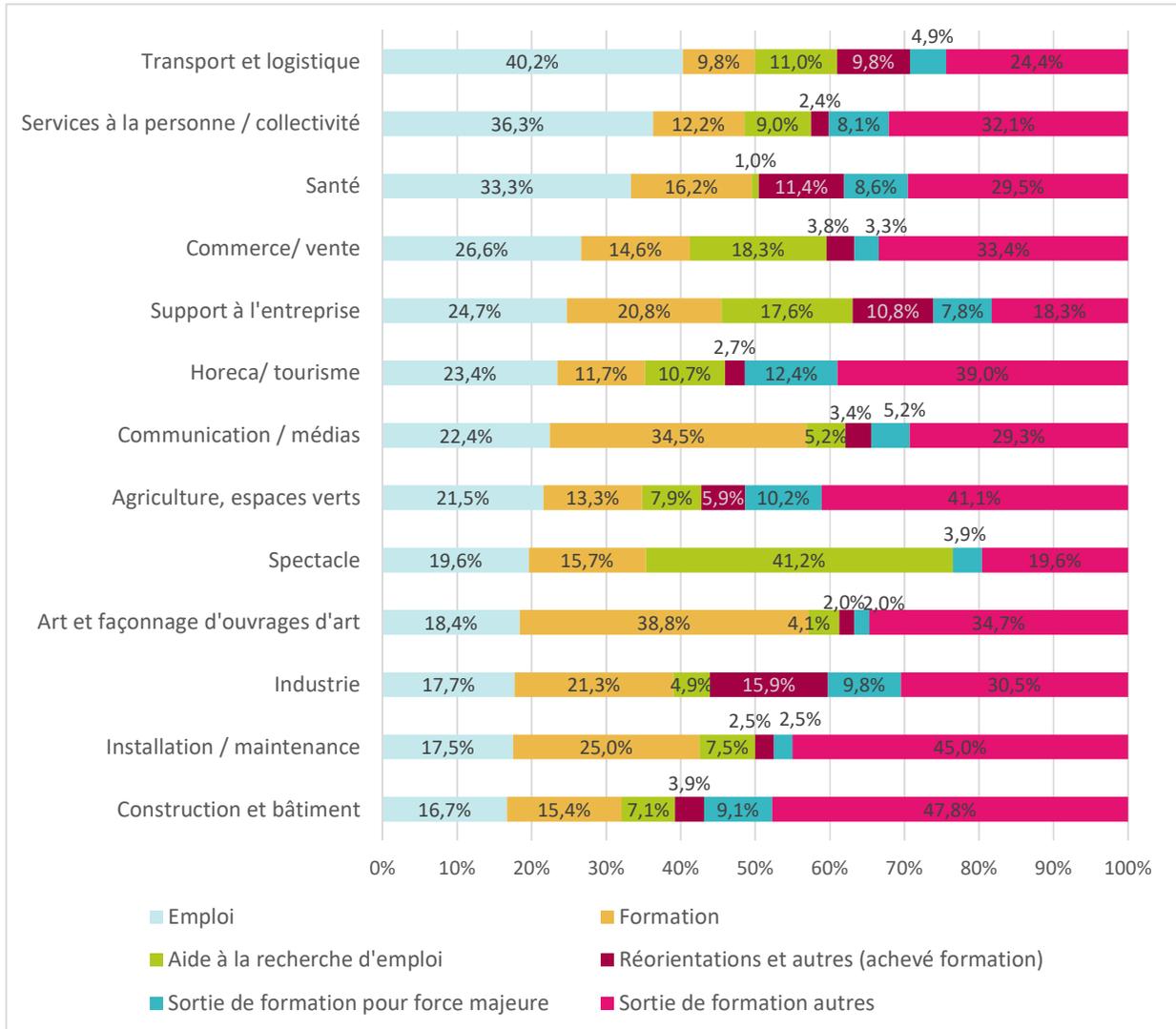
Par ailleurs, notons que bon nombre de filières DéFI comptent parmi elles une offre de formation en FLE ou en alphabétisation qui permet à leur public de conquérir progressivement des droits fondamentaux, d'accéder à la citoyenneté, de trouver à terme un emploi, ce qui constitue des adjuvants forts pour un maintien de ce public en formation.

Par rapport à 2018, les taux de mise à l'emploi et de poursuite d'une nouvelle formation ont diminué tant en DéFI qu'en EFT. Par contre, la proportion de stagiaires s'inscrivant dans une démarche d'aide à la recherche d'emploi, les réorientations et autres suites de parcours après avoir achevé la formation ainsi que les pourcentages de sorties de

<sup>48</sup> Voir page 23.

formation avant la fin de la formation (pour force majeure et les autres arrêts) ont augmenté entre 2018 et 2019.

Figure 39. Répartition des stagiaires selon les catégories de motifs de sortie dans les différentes familles de filières professionnalisantes en 2019 (n = 8.307)

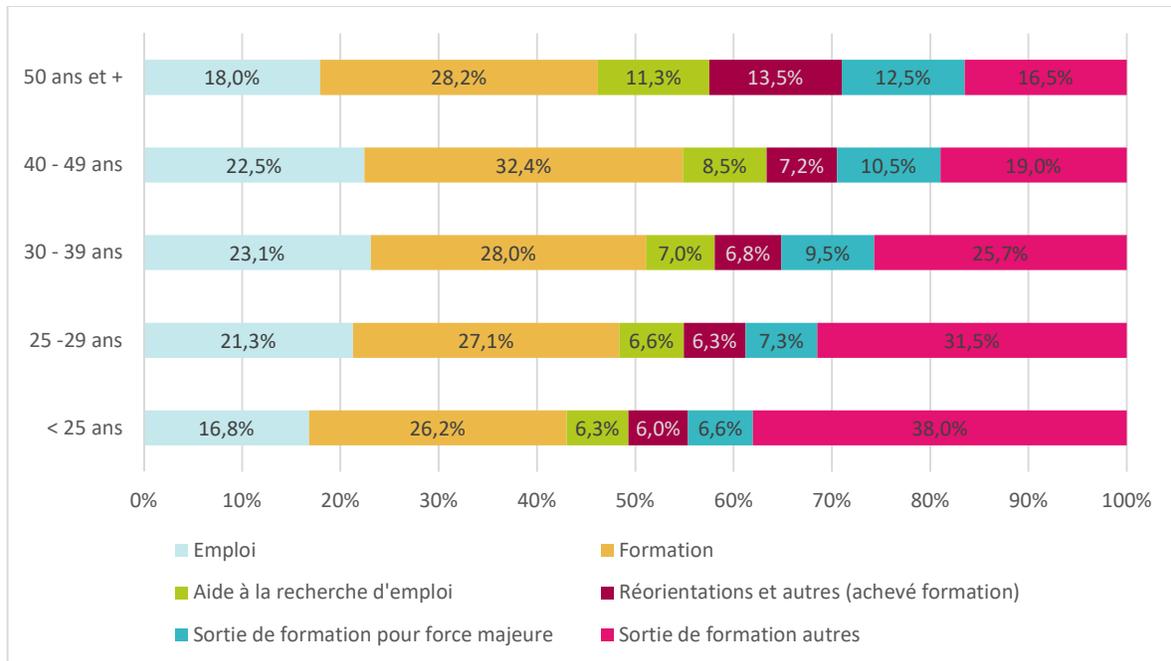


Parmi les différentes familles de filières professionnalisantes, celles qui présentent les plus hauts taux de mise à l'emploi sont le transport et la logistique (40,2% des stagiaires), les services à la personne et à la collectivité (36,3%) et la santé (33,3%). A contrario, les familles de filières où la proportion de stagiaires qui sort de formation avant la fin par abandon, pour cause de force majeure, pour raison personnelle ou pour une autre raison est la plus élevée sont celles de la construction (56,9% des stagiaires), l'Horeca et tourisme (51,4%), l'agriculture et espaces verts (51,3%) et l'installation et maintenance (47,5%).

### 3.5. Suites de parcours et motifs de sortie de formation par catégorie d'âge des stagiaires

Comme pour la section précédente, nous analysons ici la répartition des suites de parcours et motifs de sortie des stagiaires sortis de formation dans le cours de l'année (10.621 stagiaires) qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours (i.e. 8.307 stagiaires).

Figure 40. Répartition des stagiaires en 2019 selon les motifs de sortie par catégorie d'âge (n = 8.307)



De la même manière qu'en 2017 et 2018, l'analyse des données 2019 montre que la proportion de stagiaires qui arrêtent la formation pour cause d'abandon, de raisons personnelles et autres arrêts diminue graduellement avec l'âge des stagiaires<sup>49</sup> (passant de 38% des stagiaires de moins de 25 ans à 16,5% des stagiaires de 50 ans et plus). Inversement, les sorties de formation avant la fin pour force majeure augmentent avec l'âge des stagiaires. Nous pouvons aussi souligner que la mise à l'emploi en cours de formation ainsi qu'une fois la formation achevée est plus faible pour les stagiaires qui ont moins de 25 ans, progresse jusqu'à la catégorie 40-49 ans puis diminue pour ceux qui ont plus de 50 ans. Même constat pour la proportion des stagiaires qui poursuivent une formation, qui croît également graduellement avec l'âge jusqu'à la catégorie des 40-49 ans puis diminue pour les stagiaires de 50 ans et plus.

<sup>49</sup> Les chiffres présentés dans cette section sont basés sur les 8.307 stagiaires sortis de formation dans le cours de l'année 2019 qu'ils aient achevé ou non la formation entreprise et pour lesquels nous connaissons les suites du parcours.

# Lexique

**Adressage** par le Forem : processus qui vise à adresser un demandeur d'emploi vers une formation dans un CISP pour assister à une séance d'information relative à une formation déterminée.

**Bassin EFE** : Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi. Le territoire de la Wallonie est subdivisé en 9 bassins EFE : Brabant wallon, Hainaut Centre, Hainaut Sud, Huy-Waremme, Liège, Luxembourg, Namur, Verviers et Wallonie Picarde.

## Catégories de filières :

- L'**orientation professionnelle** fait référence à des actions pédagogiques structurées permettant au stagiaire d'envisager différentes alternatives qui favorisent son insertion socioprofessionnelle ainsi qu'à des actions lui permettant de concevoir ou de confirmer son projet professionnel et personnel.
- La **formation de base** est une formation générale ou technique visant l'acquisition de connaissances élémentaires, de compétences générales et techniques et de comportements utiles à l'insertion socioprofessionnelle et qui ne sont pas nécessairement liées à un métier déterminé.
- La **formation professionnalisante** est une formation visant l'acquisition de connaissances, compétences et comportements socioprofessionnels nécessaires à l'exercice d'un métier déterminé.

## CISP : Centres d'insertion socioprofessionnelle

### Diplômes :

- **CEB** : Certificat d'études de base (fin de l'enseignement primaire).
- **CESDD** : Certificat d'enseignement secondaire du deuxième degré.
- **CESS** : Certificat d'enseignement secondaire supérieur (fin de l'enseignement secondaire).
- **Diplôme non reconnu** : diplôme obtenu à l'étranger qui n'est pas reconnu en Belgique, c'est-à-dire pour lequel il n'y a pas d'équivalence de diplôme.

### Familles de filières :

Les formations professionnalisantes organisées par les CISP ont été regroupées au sein de 13 **familles de filières** métiers issues de la nomenclature ROME (cf. <https://www.pole-emploi.fr/candidat/le-code-rome-et-les-fiches-metiers-/@/article.jspz?id=60702>). Les filières de formation de base et les filières orientation professionnelles ont été ajoutées à ces 13 familles de filières métiers.

### Heures :

- **Heures prestées** : comprennent les heures dispensées par le CISP, celles dispensées gratuitement par un organisme conventionné, celles dispensées de manière payante par un organisme conventionné et celles de stage en entreprise extérieure.

- **Heures assimilées** : les heures de formation que le stagiaire aurait dû effectivement suivre selon son programme, mais qu'il n'a pas suivies pour différents motifs comme par exemple la maladie, l'accident de travail, la maladie d'un enfant, la grève ou l'intempérie, l'accomplissement d'obligations auprès de l'ONEm, etc. (liste exhaustive des motifs reprise à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle).
- **Heures réalisées** : comprennent les heures prestées ainsi que les heures assimilées.

### Méthodologies CISP :

Dans les CISP nous formons notre public selon deux méthodologies adaptées :

- Dans les CISP qui sont des **entreprises de formation par le travail (EFT)**, le stagiaire est mis en situation réelle de travail sur le terrain. Il participe à l'activité de l'entreprise au sein de l'EFT ou chez le client de l'EFT avec son formateur.
- Dans les CISP **DéFi, la démarche de formation et d'insertion** consiste en des cours, des exercices pratiques et éventuellement de stages, et est basée sur une pédagogie participative telles que la formation par l'expérience et la pédagogie du projet.

### Stages :

- **Stage d'acculturation** : stage visant la découverte d'un métier, d'un poste de travail, d'une culture d'entreprise, dans le but de préciser le projet de formation professionnelle (maximum 90 heures par stage)
- **Stage de formation professionnelle** : stage visant l'exercice de compétences acquises au sein de la filière de formation (maximum 520 heures par stage).



Rue Marie-Henriette, 19-21  
B-5000 Namur  
Tél.: 081/74 32 00

[secretariat@interfede.be](mailto:secretariat@interfede.be)

[www.interfede.be](http://www.interfede.be)

Éditeur responsable: Anne-Hélène Lulling